



REPUBLIQUE DU BOTSWANA



Australian Government
Department of Immigration and Citizenship



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



Troisième Réunion mondiale des présidents et secrétariats des processus consultatifs régionaux sur la migration (PCR)



Renforcer la coopération dans le domaine
de la migration par le dialogue
et le renforcement des capacités



Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Les avis exprimés dans ces pages sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les appellations employées et la présentation des informations qui y figurent n'impliquent, de la part de l'OIM, aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

L'OIM croit fermement que les migrations organisées, s'effectuant dans des conditions décentes, profitent à la fois aux migrants et à la société tout entière. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale en vue de relever les défis pratiques de la migration, de favoriser la compréhension des questions migratoires, de promouvoir le développement économique et social grâce à la migration, et d'œuvrer au respect de la dignité humaine et au bien-être des migrants.

Organisation internationale pour les migrations
17, route des Morillons
1211 Genève 19
Suisse
Tel: +41.22.717 91 11
Fax: +41.22.798 61 50
E-mail: hq@iom.int
Internet: <http://www.iom.int>

ISBN 978-92-9068-643-9

© 2011 Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Tous droits réservés. Cette publication ne peut être reproduite, archivée ni transmise quelle que soit la forme ou le moyen utilisé - électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre sans autorisation écrite préalable de l'éditeur.

**Troisième Réunion mondiale
des présidents et secrétariats
des processus consultatifs régionaux
sur la migration (PCR)**

**Renforcer la coopération dans le domaine
de la migration par le dialogue
et le renforcement des capacités**

Gaborone (République du Botswana)
25 et 26 octobre 2011

RESUME

Table des matières

Acronymes.....	5
Aperçu général	7
1. De Bangkok 2009 à Gaborone 2011 : les PCR dans un paysage migratoire mondial en mutation.....	9
2. Capacités des PCR : cerner et surmonter les défis.....	11
3. Chances et défis émergents de la migration : vers l'élaboration de politiques fondées sur des faits.....	15
4. Vers un renforcement de la coopération internationale en matière de migration	19
4.1 Mécanismes régionaux complémentaires de coopération internationale dans le domaine de la migration	19
4.2 Le FMMD et le Dialogue de haut niveau de 2013.....	21
5. Conclusion	25
Annexe I : Ordre du jour final	29
Annexe II : Liste des participants.....	35
Annexe III : Questionnaire sur les chances et les défis : Aperçu des reponses.....	39
Annexe IV : Aperçu des principaux processus consultatifs régionaux sur la migration (PCR), par région	45

Acronymes

ACP	Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
APC	Consultations intergouvernementales Asie-Pacifique sur les réfugiés, les personnes déplacées et les migrants
CARICOM	Communauté des Caraïbes
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CIDPM	Centre international pour le développement des politiques migratoires
CIG	Consultations intergouvernementales sur les le droit d'asile, les réfugiés et les migrations
Dialogue 5+5	Conférence ministérielle sur la migration en Méditerranée occidentale
Dialogue d'Abou Dhabi	Consultation ministérielle sur l'emploi outre-mer et la main-d'œuvre contractuelle intéressant les pays d'origine et de destination en Asie
Dialogue MTM	Dialogue sur la migration de transit en Méditerranée
FMMD	Forum mondial sur la migration et le développement
GMG	Groupe mondial sur la migration
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IGAD-PCR	Processus consultatif régional sur la migration relevant de l'Autorité intergouvernementale pour le développement
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du Travail
ONG	Organisation non gouvernementale
MIDSA	Dialogue sur la migration pour l'Afrique australe
MIDWA	Dialogue sur la migration pour l'Afrique de l'Ouest
PCR	Processus consultatif régional
Processus de Bali	Conférence ministérielle de Bali sur le trafic de migrants, la traite des êtres humains et la criminalité transnationale qui s'y rapporte
Processus de Colombo	Consultations ministérielles sur l'emploi outre-mer et la main-d'œuvre contractuelle intéressant les pays d'origine et de destination en Asie
Processus de Puebla	Conférence régionale sur les migrations
SACM	Conférence sud-américaine sur la migration
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe

Aperçu général

Les 25 et 26 octobre 2011, le Gouvernement du Botswana, en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), a accueilli la troisième Réunion mondiale des présidents et secrétariats des processus consultatifs régionaux sur la migration (PCR) à Gaborone, au Botswana. La réunion, dont le thème général était « **Renforcer la coopération dans le domaine de la migration par le dialogue et le renforcement des capacités** », a réuni plus de 75 participants, parmi lesquels des représentants des gouvernements assurant la présidence et/ou des secrétariats de dix PCR. Elle pu avoir lieu grâce au généreux financement des Gouvernements de l'Australie, de la Suisse et des Etats-Unis d'Amérique. Les Gouvernements du Mexique, de la Suisse et de Maurice, respectivement en tant qu'ancien, actuel et futur président du Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD), étaient également présents. La Thaïlande, qui a accueilli la deuxième Réunion mondiale des présidents et secrétariats des PCR en 2009, a également participé à cette réunion, de même que des représentants de diverses organisations régionales et le Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations¹.

L'objectif principal de la réunion était de cerner les chances et les défis communs pour les PCR, et de poursuivre la réflexion sur des outils concrets qui permettent de renforcer leurs capacités. La réunion s'appuyait sur les résultats de la deuxième Réunion mondiale des PCR tenue à Bangkok (Thaïlande) en juin 2009, et sur les recommandations relatives aux PCR formulées par le FMMD depuis sa création. L'ordre du jour de la réunion et les discussions étaient fondées sur les réponses à un questionnaire, distribué avant la réunion, sur les chances et les défis qui se présentent aux PCR².

Les participants étaient conscients des profonds changements survenus ces dernières années dans le paysage migratoire international sous l'effet de la crise économique mondiale, de l'hostilité croissante à l'encontre des migrants et de plusieurs catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme. Ils se sont accordés à reconnaître qu'en tant qu'enceintes régionales de dialogue sur la migration à caractère informel et non contraignant, les PCR revêtent une importance croissante, non seulement sous l'angle de leurs résultats, mais aussi en ce qui concerne la manière d'aborder les défis migratoires mondiaux au niveau régional.

S'appuyant sur les faits nouveaux qui se sont produits depuis la réunion de 2009, les participants ont examiné les défis qui ont entravé l'action des PCR, ainsi que les chances qui découlent d'une perspective à long terme orientée vers des solutions. Il a généralement été reconnu qu'un renforcement des capacités était indispensable pour transformer les défis en chances. A cet égard, plusieurs bonnes pratiques et outils concrets visant à renforcer les PCR ont été identifiés et examinés.

La réunion avait aussi pour objectif d'amener les PCR à réfléchir sur le potentiel dont ils disposent pour contribuer à l'élaboration de politiques fondées sur des faits pour relever les défis contemporains de la migration, notamment : les réponses aux crises migratoires dans des situations humanitaires ; le lien entre migration, changement climatique et environnement ; et l'intégration du développement dans les politiques migratoires. Des discussions thématiques ont permis d'examiner les dimensions régionales de défis migratoires émergents, et de constater que les PCR sont des mécanismes viables pour aider les Etats à harmoniser leurs approches, en particulier en améliorant la collecte et l'analyse de données.

Enfin, la réunion a suscité des discussions sur les différentes formes de coopération internationale en matière de migration, notamment sur les mécanismes régionaux complémentaires et les relations potentielles entre les PCR et le FMMD. A cet égard, les participants ont relevé plusieurs points d'intérêt communs et noté qu'il existait d'importants chevauchements entre les différents processus

1 Voir l'annexe II pour une liste plus détaillée des participants.

2 Pour une synthèse des réponses, voir l'annexe III. Voir également l'annexe IV, « Aperçu des principaux processus consultatifs régionaux sur la migration (PCR) ».

de dialogue sur la migration. Ils ont reconnu qu'il fallait prendre davantage en considération les possibilités d'améliorer les échanges et la coopération sur les questions migratoires entre les différents processus régionaux de dialogue sur la migration, et entre ceux-ci et les processus de dialogue mondiaux, tels que le FMMD et le Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement de 2013.

I. De Bangkok 2009 à Gaborone 2011 : les PCR dans un paysage migratoire mondial en mutation

La session d'ouverture a été consacrée à la question de l'intérêt et de l'objectif de cette troisième Réunion mondiale des PCR. Elle comportait un exposé inaugural prononcé par M. Peter Letlhogonolo Siele, Ministre du travail et des affaires intérieures du Gouvernement de la République du Botswana ; une déclaration liminaire de M. l'Ambassadeur William Lacy Swing, Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ; et une déclaration de M. Chutintorn Gonsakdi, Directeur général adjoint du Département des organisations internationales, Royaume de Thaïlande (représentant le pays qui a accueilli la Réunion mondiale des PCR de 2009).

La session d'ouverture a donné le ton aux discussions qui ont suivi, soulignant qu'en tant qu'enceintes d'échanges informels et non contraignants de vues, d'expériences et d'approches sur les défis migratoires, les PCR aidaient dans plusieurs cas à surmonter les différences entre les Etats et favorisaient la coopération, ne serait-ce qu'au niveau régional. Les orateurs ont tous trois reconnu que le succès des PCR était en grande partie imputable à la facilité avec laquelle ils adaptaient leur programme aux défis migratoires émergents qui ont transformé le paysage migratoire mondial et continueront à le transformer.

Dans son discours, M. **Siele** a rappelé aux délégués qu'à l'heure de la mondialisation, les personnes, les biens et les services sont en perpétuel mouvement. Le Ministre a souligné que des réponses collectives, et non unilatérales, étaient nécessaires pour gérer les divers défis auxquels sont confrontés les Etats dans les différentes régions. En outre, ces réponses doivent être élaborées en tenant dûment compte des tendances et de la dynamique de la migration. Evoquant quelques-uns des principaux défis migratoires en Afrique australe, M. Siele a rappelé l'importance du Dialogue sur la migration pour l'Afrique australe (MIDSA), un processus consultatif qui offre aux Etats de la région une tribune qui leur permet de coordonner et d'harmoniser efficacement leurs pratiques de gestion de la migration. M. Siele a fait remarquer que le **MIDSA** est une précieuse enceinte de discussion sur les défis migratoires et de diffusion des difficultés et pratiques exemplaires dans différents domaines, dont la santé, la traite des êtres humains, la gestion des frontières et la migration assistée. Il a rappelé en particulier le rôle clé qu'a joué le MIDSA dans la rédaction du Protocole de la SADC sur la facilitation des mouvements de personnes. La lenteur du processus d'adoption du Protocole met en évidence la nécessité de poursuivre le dialogue sur le renforcement de la coopération en matière de migration dans la région. M. Siele a souligné que l'OIM est un partenaire important pour les PCR, et que les Etats de la région continueront à solliciter son soutien et son assistance. Cependant, il a aussi fait observer que les Etats devaient faire en sorte que les gouvernements s'approprient les PCR et en assurent la direction.

Le Directeur général de l'OIM, M. l'Ambassadeur Swing, a noté dans ses remarques liminaires que la réunion mondiale de 2011 avait lieu à la veille de plusieurs anniversaires importants, notamment le 25^e anniversaire de la création du premier PCR, en 1985 ; le cinquième anniversaire du processus du FMMD, qui a tenu sa première réunion en 2007 ; et le 60^e anniversaire de l'OIM, créée en 1951. Il a en outre souligné que cette réunion était d'autant plus importante qu'elle précédait de deux ans le deuxième Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement, qui se tiendra en 2013. M. Swing a mis en lumière les trois grands défis qui ont transformé le paysage migratoire mondial ces dernières années : 1) les situations d'urgence migratoires ; 2) la crise financière persistante ; et 3) la question des travailleurs hautement et peu qualifiés. Selon lui, les PCR resteront probablement des lieux de travail privilégiés où les Etats participants exposeront et expérimenteront leurs principes de politique migratoire. Pour que les programmes des PCR restent pertinents et ciblés, le Directeur général a encouragé les participants à examiner plus avant les nombreux liens entre la migration et les domaines d'action des pouvoirs publics qui s'y rapportent, tels que l'emploi, les droits de l'homme et la protection sociale.

M. Chutintorn Gongsakdi, Directeur général adjoint du Département des organisations internationales, Royaume de Thaïlande, évoquant les résultats de la précédente réunion mondiale des PCR³, a exprimé l'assurance que cette troisième réunion se déroulerait dans le même esprit constructif que celle de 2009 – en renforçant les avantages de la coopération internationale afin d'exploiter pleinement le potentiel de la migration internationale. M. Gongsakdi a attiré l'attention sur plusieurs faits nouveaux positifs survenus au cours des deux années précédentes, faisant observer, par exemple, qu'au sein du Processus de Bali sur le trafic de migrants, la traite des êtres humains et la criminalité internationale s'y rapportant, il soufflait un « vent nouveau » qui amenait plusieurs changements progressifs dans la région Asie-Pacifique. Il a aussi estimé que l'échange d'informations entre PCR s'était amélioré au cours des deux années précédentes, reconnaissant en particulier l'utilité de la plate-forme Internet consacrée aux PCR que l'OIM a réactivée à la suite de la recommandation formulée à la réunion de 2009. Cette page donnait des informations utiles et actualisées sur l'action des PCR dans le monde entier, améliorant ainsi les possibilités d'échanges susceptibles de servir les intérêts respectifs des PCR⁴.

3 Pour le rapport sur la réunion mondiale des PCR de 2009, voir <http://www.iom.int/jahia/Jahia/policy-research/regional-consultative-processes/2009-global-rcp-meeting> (dernière consultation le 15 novembre 2011).

4 Voir <http://www.iom.int/jahia/Jahia/policy-research/rcps> (dernière consultation le 15 novembre 2011).

2. Capacités des PCR : cerner et surmonter les défis

Les exposés et les discussions qui ont suivi ont fait ressortir l'importance de créer des conditions propices au développement des bonnes pratiques et qui permettent aux Etats participants de tirer davantage profit de leur participation aux PCR, pour pouvoir exploiter les faits nouveaux positifs survenus sur la scène internationale des PCR. De l'avis général, de telles conditions ne sont pas encore réunies pour tous les PCR, mais il existe une vaste palette d'outils pour améliorer l'efficacité et la viabilité des PCR. Diverses bonnes pratiques ont été recensées, parmi lesquelles des modalités de financement appropriées et durables pour les PCR, une participation et une adhésion suffisantes aux PCR par les Etats membres. En outre, les participants ont cité des mesures concrètes devant être prises pour surmonter certains défis majeurs, notamment la nécessité de disposer de modalités de fonctionnement détaillées, le renforcement des structures de secrétariat, et les échanges avec d'autres PCR et, si cela peut s'avérer utile, avec des organisations de la société civile.

Les participants ont attiré l'attention sur les différences et les asymétries qui existent parfois entre les Etats participant aux PCR sur le plan des capacités, du degré d'engagement, voire des intérêts qui, à l'occasion, peuvent être divergents dans le cas des PCR composés de membres très différents. Certains PCR, par exemple le **Dialogue sur la migration de transit en Méditerranée (Dialogue MTM)** en Europe et en Afrique du Nord, offrent un espace de discussion aux pays d'origine, de transit et de destination ayant des intérêts et des avis divergents sur l'orientation thématique du PCR. De l'avis général, les différences éventuelles entre les Etats faisant partie d'un PCR sont à la fois un défi et une chance.

Ressources

Le manque de ressources continue d'avoir un effet préjudiciable sur l'efficacité et la viabilité de plusieurs PCR. Etant donné que les activités que prévoient de nombreux PCR sont financées au cas par cas et souvent à court terme, les possibilités d'établir des plans à l'avance et de suivre les résultats des réunions précédentes sont limitées. Un certain nombre de délégués ont suggéré de rechercher des sources et des solutions de financement plus novatrices. Cependant, les participants se sont accordés à reconnaître que les contributions des Etats membres de PCR devraient constituer le premier point de référence si l'on veut également s'attaquer aux questions d'appropriation et de viabilité. Un exemple encourageant à cet égard est le **Processus consultatif régional sur la migration relevant de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD)**, qui a entrepris de chercher des possibilités de financement et a déjà obtenu des fonds des Etats membres de l'IGAD pour sa prochaine réunion.

Engagement des Etats

Les participants se sont accordés à reconnaître que l'engagement des Etats était une condition préalable au succès d'un PCR, l'octroi de fonds étant considéré comme un signe important de cet engagement. Néanmoins, les Etats peuvent manifester leur engagement d'autres manières, par exemple en participant régulièrement aux réunions ou en dirigeant des groupes de travail thématiques. Un certain nombre de participants ont affirmé qu'en raison de l'engagement insuffisant des Etats participants, sur le plan politique et financier, les PCR n'étaient pas pleinement en mesure de favoriser des démarches coordonnées dans les régions.

Participation aux réunions des PCR

Autre difficulté à laquelle se heurtent la plupart des PCR : garantir un bon niveau de participation. Deux raisons ont été invoquées à cet égard : premièrement, les forums et processus sur les questions migratoires se sont multipliés ces dernières années, et le nombre croissant d'acteurs et de processus sur la migration menace de nuire à l'efficacité de ceux qui existent en sollicitant à l'extrême leurs

ressources humaines et financières déjà limitées. En outre, il a été estimé que de nombreux Etats n'ont pas les ressources nécessaires pour participer à toutes les réunions au niveau approprié et/ou avec les connaissances techniques requises. Cela concerne en particulier les réunions ministérielles de haut niveau, auxquelles des ministres ou des vice-ministres ne peuvent participer en raison d'autres obligations ou priorités. Deuxièmement, plusieurs participants ont souligné le manque de coordination au niveau national pour assurer une représentation appropriée aux réunions. S'il est largement admis que la migration est une question transversale qui concerne un large éventail de ministères et d'institutions au niveau national, seuls quelques Etats ont adopté une approche de la migration qui englobe toutes les structures gouvernementales et mis en place des mécanismes de coordination appropriés.

Choix des questions à débattre

De l'avis des participants, le choix des questions thématiques est essentiel pour qu'un PCR conserve son utilité pour ses membres et réalise son objectif, qui est de favoriser la coopération. Plusieurs participants ont fait observer que certains PCR ont tendance à se focaliser sur les questions de sécurité qui ont les plus grandes chances de déboucher sur un consensus et des actions conjointes. Cependant, les programmes de travail et de réunions de nombreux PCR ont évolué au fil du temps, pour englober un éventail plus large de questions répondant à leurs préoccupations. Par exemple, les **Consultations intergouvernementales sur le droit d'asile, les réfugiés et les migrations (CIG)**, qui sont le processus de consultation le plus ancien du genre, se sont adaptées au fil des années aux réalités changeantes de la migration : initialement axées sur le droit d'asile et la protection, elles traitent aussi, depuis quelques années, des questions d'immigration et d'intégration. La présidence des CIG s'exerce en alternance durant une année, et chaque président détermine un thème principal pour la durée de son mandat. Il a également été relevé que les CIG, plus que tout autre processus, réunissent des Etats membres attachés aux mêmes principes, dont les préoccupations et les vues sont similaires.

Autre exemple de programme de travail et de réunions en constante évolution : le **Processus de Bali**, qui s'occupe principalement des problèmes que pose la migration irrégulière dans la région Asie-Pacifique. Durant ses presque dix ans d'existence, ce processus a réorienté son champ d'action, fortement axé au départ sur la sécurité, pour adopter une approche plus globale de la migration irrégulière. Par exemple, lors de la réunion ministérielle de 2011, ses membres ont décidé de créer un cadre régional de coopération, en vue de gérer de façon plus complète et plus cohérente la migration irrégulière dans la région, notamment par une harmonisation des politiques relatives à l'asile et à la protection des réfugiés.

Modalités de fonctionnement

Les participants ont noté l'importance de modalités de fonctionnement qui définissent avec précision les conditions de travail et la structure organisationnelle des PCR. De l'avis général, ces modalités devraient être aussi détaillées que possible et adaptées au contexte et à l'objectif particuliers d'un PCR donné. Il a été souligné qu'une approche « universelle » n'était ni réaliste ni souhaitable. Diverses délégations ont fait part de leur expérience en matière de modalités de fonctionnement. En ce qui concerne le Processus de Bali, par exemple, son fonctionnement repose sur la répartition des responsabilités, malgré le nombre important et la diversité de ses membres (44 pays et 31 observateurs, parmi lesquels diverses organisations internationales). L'Australie et l'Indonésie, qui président conjointement le Processus depuis sa création, coopèrent étroitement pour donner des impulsions et harmoniser et concilier des vues souvent divergentes. Un groupe directeur donne des orientations pour assurer le suivi et la mise en œuvre d'activités et d'initiatives dans les domaines thématiques clés du Processus, tandis qu'un groupe spécial (composé des coprésidents, de 14 gouvernements sélectionnés, du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), et de l'OIM) a permis de mener des discussions ciblées sur des questions essentielles. Un bon exemple

à cet égard est la **Conférence régionale sur la migration (Processus de Puebla)** : ses réunions fréquentes au niveau technique sont complétées par des réunions régulières au niveau politique, notamment par une réunion ministérielle annuelle. Le **Processus de Colombo** a été expressément salué pour l'adoption de modalités de fonctionnement, en début d'année, lors de ses quatrièmes Consultations ministérielles.

Secrétariats des PCR

Lors de discussions approfondies sur la nécessité, pour les PCR, d'avoir des modalités de fonctionnement détaillées et un cadre institutionnel solide, une attention particulière a été portée au rôle des secrétariats des PCR. Il a été souligné que ceux-ci fournissaient souvent une vaste gamme de services, allant d'une aide logistique à des contributions de fond ou à une assistance technique, selon les priorités et les besoins des Etats participants. Le maintien d'un secrétariat fonctionnel a été jugé essentiel pour l'organisation de réunions régulières et la communication entre les Etats participants, mais aussi pour la mise en œuvre d'activités de suivi. Cependant, plusieurs participants ont relevé avec préoccupation que seuls quelques PCR avaient un secrétariat bien établi, doté d'un personnel spécifique. Les participants ont évoqué l'utilité des services de secrétariat que des organisations internationales comme l'OIM, le Centre international pour le développement de politiques migratoires (CIDPM) et le HCR continuent d'offrir à un certain nombre de PCR.

Echange d'informations

Autre aspect fondamental relevé par les participants : l'échange d'informations et de bonnes pratiques entre les Etats membres d'un PCR, mais aussi entre les PCR et la société civile, les forums interrégionaux sur la migration et les processus mondiaux de dialogue, tels que le FMMD et le Dialogue de haut niveau. Les participants ont noté que la coopération entre PCR s'était beaucoup améliorée ces dernières années, en particulier grâce aux trois réunions mondiales organisées à ce jour. Les efforts faits depuis quelques années pour inviter des participants d'autres gouvernements ou régions ont été considérés comme une évolution positive qui devrait normalement contribuer à la réalisation de l'objectif, expressément fixé, de renforcer le brassage d'idées entre les PCR dans différentes régions. Le Processus de Bali a saisi l'occasion de cette rencontre pour annoncer qu'il envisageait d'inviter des représentants d'autres PCR à participer à une session spéciale, à l'occasion de du dixième anniversaire du Processus en 2012.

Sensibilisation et partenariats

Le rôle que les organisations de la société civile devraient jouer n'a pas été clairement défini, mais plusieurs participants ont reconnu que celles-ci possédaient l'expérience sur le terrain et les connaissances spécialisées pour contribuer à certaines discussions thématiques. Plusieurs délégués de PCR ont rappelé que des organisations de la société civile avaient participé à des discussions thématiques spécifiques par le passé, en tant que participants ou observateurs, mais généralement de manière ponctuelle. Plusieurs participants ont fait observer que la participation de la société civile pouvait nuire au caractère informel des positions adoptées lors des délibérations de PCR, soumises à la règle de Chatham House. La disparition de ce caractère informel risquerait de porter un coup à ce qui, jusqu'à aujourd'hui, fait la force des PCR – un dialogue informel et dépolitisé/non médiatisé.

Les organisations internationales ont joué un rôle clé en soutenant les divers PCR, non seulement en fournissant des services de secrétariat (voir ci-dessus), mais aussi en tant que partenaires. L'OIM, par exemple, continue de participer à plusieurs PCR à divers titres, le plus fréquemment en assurant le secrétariat, mais souvent aussi en qualité d'expert technique à la demande des Etats participants – pour réaliser des études, mettre en place les activités de projets qui ont été décidées, dispenser des orientations et réaliser des activités de renforcement des capacités. Le CIPDM et le

HCR ont aussi apporté un soutien aux PCR, par le biais de relations institutionnalisées ou de manière ponctuelle. Le HCR a souligné qu'il était prêt à aider les Etats en matière de coopération en vue de renforcer la protection des réfugiés, et qu'il avait récemment organisé une « réunion d'experts sur la coopération internationale, afin de partager le fardeau et les responsabilités »⁵. Les autres institutions citées spécifiquement en tant que partenaires des PCR lors des discussions étaient l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), Interpol et FRONTEX.

5 Voir HCR, Réunion d'experts sur la coopération internationale afin de partager le fardeau et les responsabilités, 28 juin 2011, sur : <http://www.unhcr.org/refworld/docid/4e9fed232.html> (dernière consultation le 22 novembre 2011).

3. Chances et défis émergents de la migration : vers l'élaboration de politiques fondées sur des faits

La contribution potentielle des PCR à l'élaboration de politiques fondées sur des faits en réponse à des préoccupations régionales et mondiales a reçu beaucoup d'attention et suscité des discussions tout au long de la réunion. Les participants se sont accordés à reconnaître que les PCR offraient aux Etats des espaces uniques en leur genre pour débattre avec un certain degré d'ouverture de questions politisées et potentiellement sensibles.

Les questions qui préoccupent plus particulièrement divers Etats membres de PCR sont, notamment, l'hostilité croissante à l'encontre des migrants, l'augmentation inquiétante de la xénophobie dans différents pays et régions, les difficultés posées par les flux migratoires mixtes, et les droits humains des migrants aux différentes étapes du processus migratoire. Un large consensus s'est dégagé sur le rôle clé que peuvent jouer les PCR en aidant les gouvernements à souligner les aspects positifs de la migration, et sur leur capacité à s'engager plus activement pour protéger les droits des migrants. Ils ont cité l'exemple de la **Conférence sud-américaine sur les migrations (SACM)** qui, lors de sa onzième session tenue récemment au Brésil, a réaffirmé la priorité donnée au respect et à la promotion des droits humains des migrants, condamnant en particulier les politiques migratoires qui violent les droits fondamentaux des migrants et limitent leur accès à l'éducation et à la santé, encourageant souvent des attitudes racistes, xénophobes et discriminatoires.

Quelques délégués ont appelé les PCR à recommander la ratification de la Convention internationale de 1990 sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Cependant, d'autres ont estimé que les PCR n'étaient pas en mesure d'inciter leurs membres à ratifier des instruments internationaux, et qu'ils devraient plutôt dispenser des conseils techniques pour faire avancer les questions d'intérêt commun.

Une discussion approfondie a eu lieu en petits groupes sur le rôle potentiel des PCR en ce qui concerne les questions migratoires (émergentes) suivantes : 1) les réponses aux crises migratoires dans des situations humanitaires ; 2) le renforcement de l'intégration de la migration et du développement dans les politiques ; et 3) le lien entre la migration, le changement climatique et l'environnement.

Les participants ont reconnu que ces trois questions revêtaient toutes une importance fondamentale pour les gouvernements dans leurs efforts pour mieux gérer la migration, même si leurs incidences pouvaient varier selon les pays et les régions. Bien que la coordination et l'élaboration de politiques soient nécessaires au niveau national, il a été estimé que les PCR pouvaient combler les lacunes en matière de connaissances pour ces trois questions, notamment en renforçant la collecte et l'analyse de données pertinentes.

Répondre aux crises migratoires dans des situations humanitaires

En 2011, sous la présidence des Etats-Unis, les Consultations intergouvernementales (CIG) ont consacré leur cycle complet de consultations annuelles au thème « Réponses humanitaires aux crises ayant des conséquences migratoires ». Certaines des principales conclusions des discussions menées dans le cadre des CIG sur ce thème ont été présentées dans le groupe sur les « Réponses aux crises migratoires dans des situations humanitaires », suscitant un échange animé de vues et d'expériences entre les participants. Les CIG ont identifié et examiné plusieurs scénarios susceptibles de déclencher des crises ayant des conséquences migratoires, notamment des troubles politiques, des pandémies et des catastrophes naturelles. Les participants étaient particulièrement intéressés par les outils permettant de faire face à quelques-unes de ces situations, par exemple, les dispositifs de protection temporaire, tels qu'ils existent déjà aux Etats-Unis.

Les participants ont reconnu qu'il existait une multitude de possibilités d'instabilité pouvant déclencher des mouvements migratoires massifs. D'où la nécessité d'effectuer des analyses approfondies et d'élaborer des réponses différenciées, compte tenu des causes d'une catastrophe (naturelle ou provoquée par l'homme), de sa dimension temporelle (soudaine ou à évolution lente), et des circonstances (mouvements internes et/ou transfrontaliers). Les participants ont souligné la nécessité de fixer des critères pour déterminer l'existence d'une situation d'urgence avant de prendre des mesures pour répondre à la situation. Ils ont estimé que les évaluations et la planification des réponses pourraient prévoir des actions tant immédiates qu'à long terme, et que les Etats souhaiteraient peut-être tirer parti de l'expérience et des connaissances spécialisées des organisations internationales en planifiant des actions conjointes, dans la mesure du possible.

Lien entre la migration, le changement climatique et l'environnement

Lors de la session en groupe sur « Le lien entre la migration, le changement climatique et l'environnement », les participants ont reconnu la nécessité d'adopter des approches globales et exhaustives pour s'attaquer aux effets complexes du changement climatique sur les schémas migratoires actuels et futurs. Un renforcement du dialogue a été préconisé pour mieux connaître les besoins des personnes déplacées par les effets du changement climatique et faire comprendre que la migration n'est pas seulement une stratégie de survie, mais aussi une stratégie d'adaptation au changement climatique. Le dialogue doit être encouragé à l'échelle nationale, régionale et mondiale, afin de parvenir à un consensus sur les questions les plus pertinentes. Reconnaisant que les questions liées au changement climatique et à l'environnement étaient traitées par plusieurs ministères au niveau national, les participants ont encouragé une démarche intégrant tous les secteurs gouvernementaux en vue d'élaborer des approches plus globales et plus exhaustives. Plusieurs participants ont proposé de créer des espaces d'échange de bonnes pratiques dans ce domaine pour soutenir les processus au niveau national et inspirer des mesures concrètes de la part des Etats participants. Selon une autre suggestion, les PCR pourraient être un moyen de favoriser l'adoption d'accords-cadres régionaux sur le changement climatique qui prévoient des mesures sur la migration, la protection et l'adaptation, avec l'objectif bien défini d'atténuer les souffrances des personnes les plus touchées par le changement climatique.

Plus généralement, les participants ont souligné l'importance des mécanismes de partage de la charge pour aider les pays les plus touchés par les effets du changement climatique à surmonter les défis immenses auxquels ils sont confrontés. Les connaissances spécialisées des organisations internationales pourraient être mieux utilisées. Certains participants ont suggéré d'élaborer une approche sectorielle dans le cadre du Groupe mondial sur la migration (GMG)⁶, afin de renforcer la coopération et la coordination entre les institutions, notamment en désignant des agences chefs de file en fonction des connaissances techniques requises pour certains aspects du changement climatique, de l'environnement, et de la migration.

Mieux intégrer la migration et le développement dans les politiques

Dans le groupe sur le « Renforcement de l'intégration de la migration et du développement dans les politiques », les participants ont cherché à savoir quelle est la corrélation entre la migration et le développement, et si le développement est un facteur de migration ou inversement. Ils se sont accordés à reconnaître que la relation était réciproque, tout en estimant qu'une analyse plus complète des interdépendances entre le développement et la migration à l'échelle nationale et locale pourrait aider à définir clairement les objectifs politiques et assurer la cohérence des approches. Il a été fait référence à cet égard aux profils migratoires réalisés ces dernières années

6 Le GMG est un groupe interinstitutions qui se réunit au niveau des chefs de secrétariat pour inciter à une application plus large de toutes les normes et de tous les instruments internationaux et régionaux pertinents en rapport avec la question migratoire, et pour encourager l'adoption d'approches plus cohérentes, plus complètes et mieux coordonnées de la question des migrations internationales. Voir <http://www.globalmigrationgroup.org> (dernière consultation le 7 novembre 2011).

dans différents pays. Etablis à partir d'un ensemble cohérent d'indicateurs, les profils migratoires brossent un tableau détaillé de l'état de la migration dans un pays donné⁷. Dans certains pays, par exemple en Jamaïque, le profil migratoire considéré comme un outil est devenu un processus complet englobant la formation et le renforcement des capacités des parties prenantes clés à gérer et à actualiser des bases de données sur la migration.

L'expérience de la Jamaïque a été examinée en détail pendant la réunion. Allant au-delà du profil migratoire détaillé établi pour ce pays, le Gouvernement a adopté un plan de développement national (Vision 2030 Jamaïque) qui permet de mesurer, de suivre et d'influencer de manière adéquate la migration internationale, afin de répondre aux besoins de développement de la Jamaïque. Ce plan comprend des éléments intéressants, notamment des mécanismes précis de surveillance pour garantir l'intégration du couple migration et développement dans différents secteurs, et un groupe de travail national sur la migration internationale et le développement, composé de représentants de différents ministères, d'organisations de la société civile, de milieux universitaires et d'associations de migrants.

Les discussions ont, par ailleurs, mis en relief un défi auquel se heurtent toutes les parties prenantes : mieux sensibiliser le public à la migration pour trouver des solutions qui ne bénéficient pas seulement aux pays d'origine et de destination, mais aussi aux migrants. Plusieurs participants étaient d'avis que certains PCR ne s'intéressaient pas à toutes les possibilités qu'offre la migration, en particulier ceux qui se focalisaient sur la sécurité au détriment des aspects de la migration liés au développement⁸. A cet égard, certains participants ont invité les PCR à redoubler d'efforts pour sensibiliser aux avantages de la migration, notamment en encourageant la recherche sur les effets positifs de la migration sur l'économie à la lumière de l'évolution démographique, en aidant les Etats à harmoniser la collecte de données empiriques, et en communiquant les données existantes aux responsables de l'élaboration des politiques. En outre, il a été suggéré que les PCR prennent une part plus active au renforcement des capacités en la matière, par exemple en détachant des experts auprès des gouvernements nationaux. Soulignant la fonction de dialogue des PCR, les participants ont relevé que ceux-ci pouvaient contribuer à éliminer les obstacles techniques à la libre circulation dans une région donnée, et, parallèlement à leur capacité avérée à susciter des réponses régionales, stimuler également des initiatives bilatérales ciblées sur des questions d'intérêt commun.

Certains participants ont vivement invité les PCR à associer les migrants lorsqu'ils envisagent des approches de la migration plus innovantes, en particulier en ce qui concerne son incidence potentielle sur le développement, et à faire en sorte que les droits humains des migrants soient respectés à toutes les étapes du processus migratoire. D'autres participants ont estimé que les PCR pourraient étudier les moyens de resserrer le dialogue avec les diasporas afin de renforcer leur participation politique dans les pays hôtes. Reconnaissant l'importance des rapatriements de fonds des migrants pour le développement des pays d'origine, des participants ont proposé d'utiliser les PCR comme des tribunes pour discuter de la manière de surmonter les obstacles techniques aux rapatriements de fonds. Cependant, des participants ont souligné le risque d'accroître encore la dépendance de certains pays bénéficiaires à l'égard des rapatriements de fonds. Un délégué a estimé qu'il est important de ne pas oublier que ceux-ci sont des fonds privés et que, par conséquent, il pourrait être abusif de planifier leur utilisation pour stimuler le développement d'un pays.

7 Pour plus d'informations sur les profils migratoires comme outils d'information ou de planification stratégique des politiques, voir aussi, <http://www.iom.int/jahia/Jahia/policy-research/migration-research/migration-profiles> (dernière consultation le 20 novembre 2011).

8 Voir aussi les discussions sur le choix des thèmes pour les réunions des PCR, dans la section 2 « Choix des questions à débattre » du présent rapport.

4. Vers un renforcement de la coopération internationale en matière de migration

Les participants ont longuement débattu de la place des PCR à l'heure où la mondialisation s'accélère, dans un monde politiquement et institutionnellement fragmenté, dépourvu de cadre normatif unique pour gérer la migration. Ils se sont accordés à reconnaître que les Etats font de plus en plus appel aux PCR pour qu'ils apportent des réponses régionales aux défis migratoires régionaux, en sachant que les approches coopératives donnent de meilleurs résultats que les mesures unilatérales dans des environnements régionaux complexes. Un participant a estimé que les PCR pourraient être les « éléments fondateurs d'un éventuel régime mondial de gouvernance de la migration », notant qu'ils avaient largement contribué aux progrès réalisés ces dix dernières années sur le plan du dialogue et de la coopération à l'échelle internationale en matière de migration.

Malgré les caractéristiques communes des PCR et les importants chevauchements dans certains domaines, chaque processus était déterminé par une histoire unique, un mécanisme de financement propre et des spécificités régionales, et sera toujours soumis aux priorités des Etats qui le composent. Il a été largement reconnu que les PCR n'étaient qu'une enceinte, certes fondamentale, de dialogue sur les questions migratoires.

Le premier Dialogue de haut niveau tenu en 2005 et le FMMD créé dans la foulée ont été des tribunes importantes pour débattre des questions migratoires sous différents points de vue. Récemment, diverses organisations économiques et politiques régionales ont inscrit la migration dans leur programme de travail, et plusieurs forums interrégionaux qui ont été établis discutent régulièrement des questions migratoires.

4.1 Mécanismes régionaux complémentaires de coopération internationale dans le domaine de la migration

La Réunion mondiale de 2011 visait à mieux faire connaître les autres mécanismes de dialogue et de consultation existant au niveau régional, outre les PCR. A cet égard, elle s'est plus particulièrement intéressée à l'action des communautés économiques et politiques régionales et des forums interrégionaux dans le domaine de la migration. Des représentants de la Communauté et du marché commun des Caraïbes (CARICOM), du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), et du Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) ont brièvement présenté aux délégués le travail de leur institution dans le domaine de la migration lors d'une session sur les mécanismes complémentaires de coopération internationale sur la migration. Lors des discussions qui ont suivi, les participants ont reconnu les résultats considérables obtenus par les communautés économiques et politiques régionales et les forums interrégionaux dans les différentes régions.

Dans les Caraïbes, les Etats membres de la CARICOM ont créé le marché et l'économie uniques de la CARICOM dans le but d'harmoniser la législation des Etats membres sur la sécurité sociale et d'assurer la libre circulation et l'égalité de traitement des résidents dans toute la région de la CARICOM. Il a été souligné que le marché et l'économie uniques de la CARICOM étaient associés à des objectifs plus vastes : 1) favoriser l'unité entre les Etats membres de la CARICOM ; et 2) promouvoir les avantages de la migration pour tous les migrants, notamment en renforçant la protection de leur dignité et de leur bien-être. L'accord instituant le marché et l'économie uniques permet à des nationaux de la CARICOM de créer une entreprise dans n'importe quel Etat membre, et leur garantit qu'ils seront traités comme des nationaux de cet Etat et qu'ils auront pleinement droit aux prestations de retraite. Il a été relevé que la mise en œuvre de cet accord n'avait pas été sans difficultés : âge de la retraite et niveaux de prestations différents selon les Etats membres de la CARICOM, et pratiques de recrutement de la main-d'œuvre laissant à désirer dans certains pays, donnant lieu parfois à de sérieuses lacunes en matière d'information. Cependant, les Etats

membres de la CARICOM se sont efforcés de considérer ces difficultés comme autant de possibilités d'améliorer leur système national de sécurité sociale et de contribuer au développement de leur pays.

Le COMESA est un autre exemple de coopération régionale hors PCR sur les questions migratoires qui a été examiné. Le Marché commun de l'Afrique orientale et australe a été créé en 1994 dans le but de mettre en place une communauté régionale pleinement intégrée, compétitive sur le plan international, dans laquelle les biens, les services, le capital et la main-d'œuvre peuvent circuler librement entre ses 19 Etats membres. Les services d'immigration du COMESA se réunissent régulièrement pour examiner l'application des décisions prises par le Conseil du COMESA. En outre, une réunion des ministères chargés des questions d'immigration des Etats membres a lieu chaque année. Après l'adoption de deux protocoles au début des années 1980 et à la fin des années 1990, qui visaient à assouplir et, finalement, à supprimer le régime des visas obligatoires, les chefs d'Etat et de gouvernement du COMESA ont adopté un protocole sur la libre circulation des personnes en 2001. A ce jour, cet instrument n'a été ratifié que par un seul Etat. Cependant, le COMESA a intensifié ses efforts pour obtenir le nombre de ratifications nécessaire à l'entrée en vigueur du Protocole, et poursuit ses activités de renforcement des capacités en vue d'assurer une mise en œuvre relativement facile du Protocole après sa ratification. Entre autres activités en cours, le COMESA a adopté en 2006 une loi type pour l'harmonisation de la législation des Etats membres sur les politiques d'immigration, et a noué un partenariat avec l'OIM concernant des propositions visant à établir des profils migratoires dans la région du COMESA.

Le Groupe des pays ACP représente un modèle de coopération différent, dans la mesure où il s'agit d'une initiative interrégionale réunissant 79 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Un objectif essentiel du Groupe qui a été mentionné est de contribuer à la création d'un nouvel ordre mondial plus juste et plus équitable. Le principal partenaire et donateur des pays ACP est l'UE ; tous les Etats, sauf un, ont signé l'Accord de partenariat ACP-UE (appelé aussi Accord de Cotonou). La migration est l'un des domaines visés par le cadre de coopération ACP-UE, qui couvre divers domaines, tels que le commerce, le développement, la finance, le dialogue politique, l'aide humanitaire, le changement climatique, l'agriculture et la pêche. Le Groupe des pays ACP, comme les PCR, vise à établir une collaboration plus étroite sur diverses questions, notamment la politique migratoire. Récemment, il a renforcé ses activités afin d'améliorer la recherche et l'élaboration de politiques sur la migration Sud-Sud. Entre autres initiatives, un Observatoire ACP sur les migrations a été créé dans 12 pays pilotes, avec le soutien conceptuel de l'OIM et des fonds de l'UE et du Gouvernement de la Suisse. L'Observatoire ACP sur les migrations vise à créer un réseau d'instituts de recherche et d'entités gouvernementales s'occupant de la migration dans les six régions du Groupe⁹.

Les discussions qui ont suivi ont confirmé l'intérêt de disposer de différents instruments de coopération pouvant englober divers aspects de la migration, notamment pour faire face à des défis migratoires complexes. Cependant, les participants ont souligné la nécessité d'intensifier les échanges entre les organisations économiques et politiques, d'une part, et les PCR, d'autre part, en raison du chevauchement considérable des domaines thématiques et des zones géographiques, et du nombre de membres faisant partie à la fois de ces organisations et des PCR¹⁰. Un large accord s'est dégagé sur la nécessité d'étudier et de renforcer les synergies potentielles entre les PCR et ces mécanismes régionaux et interrégionaux complémentaires. En outre, il a été suggéré d'inclure éventuellement les communautés économiques et politiques régionales et les forums interrégionaux s'occupant spécifiquement de migration dans les mécanismes existants d'échange d'informations entre les PCR, et entre ceux-ci et le FMMD.

9 Ces six régions sont l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique centrale, l'Afrique orientale, l'Afrique australe, les Caraïbes et le Pacifique. Pour plus d'informations, voir <http://www.acpmigration-obs.org> (dernière consultation le 21 novembre 2011).

10 Voir également les discussions sur la participation à différents forums sur la migration et les difficultés qui en découlent pour les Etats membres dans la section 2, « Participation aux réunions des PCR », du présent rapport.

Divers participants ont noté les liens existant entre les PCR et les communautés économiques et politiques régionales dans certaines régions. L'**IGAD-PCR** a été cité en exemple à cet égard, en raison de ses liens formels avec les six pays d'Afrique orientale qui composent l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). De même, les membres du **MIDSA** sont les mêmes que ceux de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Le MIDSA a été créé dans le but de favoriser la coopération entre les Etats membres de la SADC sur les questions migratoires et de renforcer leurs capacités de gestion de la migration. Par exemple, le MIDSA a joué un rôle clé dans la rédaction du Protocole de la SADC sur la libre circulation¹¹. Lancé en 2000 par la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le **Dialogue sur la migration pour l'Afrique de l'Ouest (MIDWA)** a été conçu pour encourager les Etats membres de la CEDEAO à débattre des questions et préoccupations communes en matière de migration dans un contexte régional. Le **Dialogue sur la migration de transit en Méditerranée (MTM)** fonde son action sur les priorités et approches décidées au niveau politique, notamment dans le cadre du Processus de Rabat, d'Euromed, et des partenariats UE-Afrique sur la migration, la mobilité et l'emploi.

4.2 Le FMMD et le Dialogue de haut niveau de 2013

La troïka du FMMD, constituée des représentants de ses présidences – ancienne (Mexique), actuelle (Suisse) et future (Maurice) – a donné un aperçu des activités du Forum mondial sous ses présidences respectives.

Sous la présidence de la Suisse, en 2011, une nouvelle formule a été introduite. Au lieu de la réunion habituelle du FMMD en fin d'année, la présidence a organisé une série de réunions restreintes, ciblées et orientées vers l'action à l'appui du thème phare, « Agir pour la migration et le développement : cohérence, capacité et coopération ». Dans le cadre de trois groupes thématiques – **Mobilité professionnelle et développement ; Lutte contre la migration irrégulière par des stratégies cohérentes de migration et de développement ; et Outils de planification pour élaborer des politiques de migration et développement fondées sur des données factuelles** – environ 14 réunions ont eu lieu dans différentes régions du monde. Chacune d'elles a débouché sur plusieurs recommandations et conclusions, qui seront présentées et examinées lors du Débat final à Genève (Suisse), les 1^{er} et 2 décembre 2011. Certaines de ces réunions ont été évoquées pendant la réunion de deux jours à Gaborone pour illustrer la richesse et la diversité des discussions. Lors de deux ateliers complémentaires organisés en **El Salvador** et en **Turquie**, entre 60 et 80 participants ont débattu des difficultés rencontrées dans la lutte contre la migration irrégulière. Des réunions en **Jamaïque** et au **Ghana** ont réuni une grande diversité d'acteurs, dont des gouvernements et des représentants d'organisations internationales et de la société civile. Les discussions étaient axées sur les réponses politiques possibles aux défis posés par le secteur mondial des soins. Des réunions à **Dubaï** et à **Dacca** ont été consacrées aux moyens de réduire le coût de la migration afin d'accroître les avantages en matière de développement pour les migrants¹².

La présidence suisse du FMMD avait proposé que des séminaires et des réunions thématiques soient organisés conjointement avec plusieurs PCR dans le cadre du FMMD en 2011. Le Dialogue **MTM** a organisé conjointement une des 14 réunions thématiques, qui a eu lieu au **Maroc** sur le thème « **Contribution des associations de migrants au développement** ». Cependant, il a été relevé que l'initiative de la présidence suisse visant à associer les PCR n'avait pas reçu l'accueil escompté, ce qui posait la question importante de savoir quels liens le FMMD devait entretenir avec les PCR, à la lumière de leurs objectifs communs, l'un ayant une dimension mondiale et les autres une portée régionale.

11 Voir aussi la section 1 du présent rapport, en particulier les remarques de M. Siele sur le MIDSA.

12 Pour plus d'informations sur les 14 modules thématiques organisés par le FMMD en 2011, voir le site : www.gfmd.org (dernière consultation le 11 novembre 2011).

L'ancienne présidence mexicaine du FMMD a fait remarquer que celui-ci représentait un compromis, auquel les Etats membres des Nations Unies étaient parvenus lors du Dialogue de haut niveau de 2006. Sa composition actuelle concilie deux points de vue concurrents défendus par les Etats membres des Nations Unies. Pour les uns, en effet, la migration devait être abordée à l'intérieur d'un cadre normatif, comme celui présenté par les Nations Unies, tandis que pour les autres il était préférable de créer une enceinte hors du cadre des Nations Unies, dont la vocation principale serait de permettre d'échanger des bonnes pratiques et de mener des discussions au niveau technique. Sous la présidence du Mexique en 2010, le FMMD s'est efforcé d'offrir un espace d'échange d'informations, de présentation de bonnes pratiques, et d'examen de questions litigieuses, notamment les différents avis des Etats en matière de politique migratoire. Le Mexique, durant sa présidence, a eu à cœur de créer un environnement productif pour examiner, sans nécessairement les régler, des questions politiques complexes relatives à la migration dans le cadre du FMMD. A cette fin, il avait engagé des discussions en vue de l'élaboration d'une approche conceptuelle de la migration qui tout à la fois n'évite pas les discussions de fond et ne perpétue pas non plus les préjugés existants, la polarisation ou les clivages entre les pays situés aux deux extrémités – origine et destination – du spectre migratoire. Le cadre conceptuel qui avait été suggéré était centré sur le développement humain en tant qu'objectif global auquel les Etats pouvaient adhérer, et abordait les questions de prospérité commune et de partage des responsabilités, ainsi que le développement de partenariats en vue de trouver des solutions à des problèmes difficiles.

La sensibilisation de la société civile a fait l'objet d'une attention accrue dans les travaux du FMMD, et les présidences mexicaine et suisse du FMMD ont souligné que les organisations de la société civile qui participaient aux ateliers et réunions du FMMD avaient appris à assumer leur rôle, qui était de contribuer au Forum en laissant de côté toute forme de militantisme.

Maurice, qui assurera la présidence du FMMD en 2012, a entrepris d'établir des priorités et, en consultation avec les anciennes présidences du FMMD et le Gouvernement de la Suède qui présidera le Forum en 2013, prépare le programme de travail pour sa prochaine présidence. Le Gouvernement de Maurice s'est dit prêt à conserver certains éléments de l'approche décentralisée et ciblée qui avait été expérimentée en 2011 sous la présidence de la Suisse. En tant que premier pays africain à présider le Forum, Maurice s'efforcera d'imprimer une perspective africaine au discours mondial sur la migration et le développement. La deuxième phase de l'évaluation du FMMD, qui se poursuivra en 2012, sera plus particulièrement axée sur les discussions stratégiques et politiques des gouvernements participants concernant l'avenir du Forum.

Dans son exposé, le Conseiller spécial du Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales et le développement a présenté la genèse et les étapes du Dialogue de haut niveau de 2013. Il a souligné qu'avant le premier Dialogue de haut niveau, plusieurs initiatives avaient été prises, à l'intérieur et à l'extérieur des Nations Unies, pour aborder la migration dans sa dimension internationale. Cependant, aucune approche formelle n'avait été retenue par l'Assemblée générale des Nations Unies, principalement parce que de nombreux gouvernements considéraient la migration comme une question de souveraineté nationale. C'est pourquoi, l'Assemblée générale avait décidé d'organiser une manifestation spéciale en 2006, un Dialogue de haut niveau, en ajoutant la notion de développement à celle de migration, pour la rendre plus acceptable aux yeux d'éventuels opposants. A la fin de 2005, Peter Sutherland avait été désigné par le Secrétaire général des Nations Unies pour diriger les préparatifs du Dialogue de haut niveau. Le Conseiller spécial a souligné que l'Assemblée générale avait, à diverses reprises, reconnu les résultats obtenus par le FMMD depuis sa création, et encouragé les organisations internationales s'occupant de migration à intégrer davantage les questions de développement dans leur action. Elle avait, en outre, invité les gouvernements et les organisations internationales à prêter attention aux aspects régionaux de la migration internationale et du développement dans le rapport du Secrétaire général sur ce point et dans les préparatifs du Dialogue de haut niveau de 2013. Bien que l'Assemblée générale n'ait pas encore arrêté l'ordre du jour du deuxième Dialogue de haut niveau, le Conseiller spécial a indiqué

que les discussions s'inspireraient aussi des résultats obtenus par le FMMD à ce jour, ainsi que des conclusions de l'évaluation des objectifs et du fonctionnement du FMMD effectuée actuellement par ses membres, qui devrait s'achever en 2013.

La discussion qui a suivi a fait apparaître que, dans une large mesure, les participants reconnaissaient l'importance du premier Dialogue de haut niveau de 2006, et du FMMD qui en est issu en tant qu'enceinte réunissant des Etats pour débattre de questions de migration et de développement en dehors du cadre des Nations Unies, tout en entretenant des liens avec elles. Le deuxième Dialogue de haut niveau ne serait pas moins important, offrant l'occasion de faire le point des résultats auxquels était parvenu le dialogue mondial sur la migration, et de formuler des suggestions sur la voie à suivre.

Cependant, il a été reconnu que l'interaction entre les PCR et le FMMD restait insuffisamment définie. Alors que la plupart des Etats qui participent aux PCR participent aussi au FMMD, les activités ou réunions conjointes sont rares et, lorsqu'elles ont lieu, elles sont généralement ponctuelles. Globalement, il y a eu consensus sur la nécessité d'intensifier les discussions pour préciser le type de relations qu'il serait souhaitable de cultiver entre le FMMD et les PCR afin de maximiser d'éventuelles synergies. Il a été souligné que le FMMD ne visait pas à intervenir dans les programmes des PCR, mais que les résultats et les recommandations de ses réunions ont une utilité pour l'action des pouvoirs publics dans toutes les régions. Par conséquent, les relations entre le FMMD et les PCR pourraient éventuellement être inscrites à l'ordre du jour du Dialogue de haut niveau de 2013 pour être examinées en profondeur.

5. Conclusion

Pendant les deux journées de débats, l'utilité des PCR en tant que mécanismes de coopération inter-Etats dans le domaine de la migration a été maintes fois affirmée. En outre, un consensus s'est dégagé sur la nécessité pressante de renforcer les capacités de nombreux PCR pour qu'ils puissent remplir le rôle qui leur était dévolu et qu'ils ont la capacité de jouer. Les participants se sont déclarés satisfaits d'avoir eu l'occasion, à cette troisième Réunion mondiale des PCR, d'échanger des points de vue et des expériences, et également d'identifier de bonnes pratiques et de bons outils. Des mesures concrètes ont été proposées pour renforcer les PCR, notamment l'adoption de modalités de fonctionnement types, la consolidation des structures de secrétariat, et l'intensification des échanges et des contacts avec les partenaires existants et potentiels. Surtout, il est ressorti de la réunion que le degré d'efficacité d'un PCR dépendra toujours de l'engagement des Etats participants, en particulier de leur volonté de garantir un financement durable, de se mobiliser pleinement et de jouer durablement un rôle moteur.

Les participants ont reconnu que les PCR avaient le potentiel pour contribuer à l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes en ce qui concerne un grand nombre des défis actuels de la migration – réponses aux crises migratoires dans les situations humanitaires, lien entre la migration et le changement climatique, et intégration du développement dans les politiques migratoires. Les participants étaient très désireux de tirer profit de l'expérience d'autres PCR, notamment en ce qui concerne les outils et les mécanismes concrets élaborés dans d'autres régions et pays pour mieux comprendre les questions migratoires émergentes, afin de redéfinir les priorités, si nécessaire, et d'améliorer la collecte de données pertinentes.

La nécessité d'améliorer la coordination et les échanges à l'échelle nationale, régionale et interrégionale revenait dans toutes les discussions. Outre le besoin de renforcer la diffusion d'informations et la coordination entre les PCR, les discussions ont aussi porté sur la façon d'améliorer le mieux possible l'interaction avec les plateformes de coopération sur les questions migratoires qui existent déjà, comme les communautés économiques et politiques régionales, les forums interrégionaux et les processus mondiaux de dialogue, tels que le FMMD et le Dialogue de haut niveau. Les participants se sont accordés à reconnaître qu'il est fondamental de coordonner ces processus pour éviter un chevauchement d'activités et maximiser les synergies.

Enfin, les participants ont recommandé des échanges réguliers et durables entre les PCR, en associant d'autres acteurs concernés, selon les besoins, afin de pouvoir suivre le rythme soutenu des changements survenant sur la scène migratoire dans pratiquement toutes les régions. Il a donc été proposé que la quatrième Réunion mondiale des PCR ait lieu en 2013, conformément à la décision de tenir ces réunions tous les deux ans.





Annexes

Ordre du jour final



REPUBLIQUE DU BOTSWANA

Avec le soutien de



Australian Government
Department of Immigration
and Citizenship



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



Réunion mondiale des présidents et secrétariats des processus consultatifs régionaux sur la migration (PCR)

Renforcer la coopération dans le domaine de la migration
par le dialogue et le renforcement des capacités

25 et 26 octobre 2011

Gaborone (République du Botswana)

25 octobre 2011 – PREMIERE JOURNEE	
7h30 – 9h	<i>Enregistrement</i>
9h – 9h50	OUVERTURE OFFICIELLE
	<p>REMARQUES DE BIENVENUE</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Lucky T. Moahi Secrétaire permanent, Ministère du travail et des affaires intérieures Gouvernement de la République du Botswana – Maître de cérémonie <p>DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT DU PAYS QUI A ACCUEILLI LA RÉUNION MONDIALE DES PCR DE 2009</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Chutintorn Gongsakdi Directeur général adjoint du Département des organisations internationales Royaume de Thaïlande <p>DÉCLARATION LIMINAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. William Lacy Swing Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) <p>ALLOCUTION DE L'ORATEUR PRINCIPAL</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Letlhogonolo Peter Siele Ministre du travail et des affaires intérieures du Gouvernement de la République du Botswana
9h50 – 10h20	<i>Pause café</i>
10h20 – 11h	<p>EXPOSÉS INTRODUCTIFS</p> <p><i>Les participants seront invités à se présenter – les sièges seront attribués de façon à placer à côté les uns des autres des participants issus de régions ou de PCR différents.</i></p> <p>Facilitateur : M. D.M. Moremi, Directeur adjoint des affaires multilatérales, Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale, Gouvernement de la République du Botswana</p>

11h – 13h	<p>Point sur les chances et les défis</p> <p><i>Cette séance s'appuiera sur la synthèse des réponses fournies par les principaux PCR à un questionnaire d'auto-évaluation sur les chances et les défis qui se présentent à eux. Elle donnera lieu à un exposé des chances et défis majeurs du point de vue des PCR, qui sera suivi d'un débat interactif consacré à la façon dont le renforcement du dialogue et des capacités peut aider les PCR à saisir ces chances et à relever ces défis de manière constructive.</i></p> <p>Présentatrice et modératrice : Mme <i>Elizabeth Adjei</i>, Conseillère sur les questions de migration – Gouvernement ghanéen</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation des chances et des défis issus de l'auto-évaluation des PCR <p>Intervenants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>M. Rodrigo do Amaral Souza</i>, Directeur général des affaires juridiques et de l'immigration, Ministère des relations extérieures (Brésil) – Conférence sud-américaine sur les migrations (SACM) • <i>Mme Caroline Njuki</i>, Programme régional d'appui à l'intégration politique et à la sécurité humaine, Autorité intergouvernementale pour le développement – (PCR-IGAD) • <i>M. Gottfried Zürcher</i>, Directeur adjoint, Office fédéral des migrations, Département fédéral de justice et police (Suisse) – Dialogue sur la migration de transit en Méditerranée (MTM) • <i>Dr Zafar Ahmed Khan</i>, Secrétaire, Ministère de la protection des expatriés et de l'emploi à l'étranger (Bangladesh) (Processus de Colombo) • <i>M. James Larsen</i>, Ambassadeur chargé des questions de trafic illicite d'êtres humains, Ministère des affaires étrangères et du commerce (Australie) (Processus de Bali) • Discussion en plénière
13h – 14h	<i>Pause déjeuner</i>
14h – 16h	<p>Renforcement des capacités des PCR</p> <p><i>Partant des discussions de la séance précédente, les intervenants examineront les différents moyens de renforcer les capacités des PCR, ainsi que le rôle que pourraient jouer les modalités de fonctionnement dans l'amélioration de l'organisation de ces processus. La séance comprendra un exercice de groupe destiné à explorer les différentes possibilités de renforcement des capacités.</i></p> <p>Modérateur : <i>M. Vincent Williams</i>, Chargé de projet, Projet sur les migrations en Afrique australe (SAMP)</p> <p>Présentateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Mme Maureen Achieng</i>, Responsable de la Division des partenariats internationaux, OIM • <i>Mme Catherine Harris</i>, Fonctionnaire principale régionale chargée de la protection, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) • Débat • Exercice de groupe et commentaires • Discussion en plénière
16h – 16h30	<i>Pause café</i>

16h30 – 18h	<p>Mécanismes régionaux complémentaires de coopération internationale dans le domaine de la migration</p> <p><i>Cette séance sera l'occasion d'examiner les mécanismes complémentaires de coopération internationale dans le domaine de la migration, notamment à travers les exposés réalisés par des communautés économiques et politiques situées dans des régions qui ne disposent pas de PCR reconnu ou qui cherchent à en mettre un en place. Un débat interactif permettra aux participants d'étudier les liens possibles entre ces mécanismes et les PCR existants.</i></p> <p>Modérateur : M. Vincent Williams, Chargé de projet, Projet sur les migrations en Afrique australe (SAMP)</p> <p>Présentateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Reginald Thomas, Directeur exécutif, Services d'assurance nationaux Antilles • M. Houssein Guedi Absieh, Spécialiste de l'immigration, de la libre circulation et du travail, COMESA • Mécanismes existants de coopération interrégionale sur la migration <p>Présentateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Lawrence Chilimboyi, Spécialiste au Département des questions politiques et du développement humain, Secrétariat du Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique • Discussion en plénière
19h30	Dîner officiel
26 octobre 2011 – DEUXIEME JOUR	
9h – 9h15	Résumé de la première journée - Discussions et résultats
9h15 – 10h45	<p>Chances et défis émergents de la migration : vers l'élaboration de politiques fondées sur des faits</p> <p><i>Cette séance offrira une vue d'ensemble et un espace de débat consacré aux questions migratoires contemporaines sous le double angle des chances et des défis. L'importance de l'élaboration de politiques fondées sur des faits et les moyens envisageables pour intégrer cette démarche dans la gestion des migrations seront examinés au cours de discussions de groupe thématiques.</i></p> <p>Modératrice : Mme Daniela Morari, Gouvernement moldove</p> <p>Présentateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Todd Young, Chef de sous-division, Département de la sécurité intérieure des Etats-Unis d'Amérique (DHS) et M. Laurent Dalmasso, Chargé de programme, Consultations intergouvernementales sur le droit d'asile, les réfugiés et les migrations (CIG) • M. Mohammed Sufiur Rahman, Directeur général, Affaires économiques, Ministère des affaires étrangères, Gouvernement bangladais • Mme Toni Shae Freckleton, Démographe principale, Institut de la planification de la Jamaïque, Kingston (Jamaïque) <p>Exercices de groupe</p> <p><u>Groupe 1</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réponses aux crises migratoires dans des situations humanitaires <p><u>Groupe 2</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Lien entre la migration, le changement climatique et l'environnement <p><u>Groupe 3</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de l'intégration de la migration et du développement dans les politiques

10h45 – 11h15	<i>Pause café</i>
11h15 – 13h15	<p>Commentaires sur les exercices de groupe et discussion en plénière</p> <p><i>Après un résumé des commentaires issus des discussions de groupe thématiques, la séance se poursuivra par une discussion en plénière destinée à explorer et à mettre en évidence les priorités communes du programme d'action des PCR, eu égard non seulement aux questions émergentes, mais aussi aux réponses apportées par les PCR au questionnaire d'auto-évaluation ainsi qu'à la séance d'inventaire des chances et des défis.</i></p> <p>Modérateur : <i>M. Mohammed Shahidul Haque</i>, Directeur du Département de la coopération internationale et des partenariats, OIM</p> <p>Discussion en plénière : mettre en évidence les priorités communes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Thèmes communs tirés du travail d'inventaire et questions émergentes • Bonnes pratiques de brassage d'idées • Examen et exploitation des synergies/complémentarités en matière d'harmonisation des politiques et de mobilisation de ressources • Discussion en plénière
13h15 – 14h15	<i>Pause déjeuner</i>
14h15 – 16h	<p>Vers un renforcement de la coopération internationale en matière de migration</p> <p><i>Cette séance donnera une vue d'ensemble des mécanismes internationaux de coopération entre Etats existant dans le domaine de la migration, à travers les exposés sur le Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD) réalisés par les ancien, actuel et futur présidents du FMMD. La deuxième partie de cette séance offrira un aperçu du Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement, qui portera sur le Dialogue organisé en 2006 et sur celui qui se tiendra en 2013. Les intervenants se pencheront sur l'intérêt qu'il peut y avoir à encourager l'échange d'idées et de pratiques entre les PCR et les principaux mécanismes internationaux de coopération dans le domaine de la migration, par le renforcement mutuel des interactions.</i></p> <p>Modérateur : <i>M. John Matthews</i>, Ministre-conseiller en matière d'immigration, Mission permanente de l'Australie à Genève (Suisse)</p> <p>Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation de la cinquième réunion du FMMD – Président suisse, <i>Ambassadeur Eduard Carlo Gnesa</i> • Aperçu des résultats de la quatrième réunion du FMMD – Président mexicain, <i>Ambassadeur Juan José Gómez Camacho</i>, Représentant permanent du Mexique auprès des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève • Priorités de la sixième réunion du FMMD – Président de la sixième réunion du FMMD, <i>Ambassadeur Shree Baboo Chekitan Servansing</i>, Représentant permanent de la République de Maurice auprès des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève • Discussion en plénière <p>Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement – 2013</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseiller spécial auprès du Représentant spécial du Secrétaire général pour la migration, <i>M. François Fouinat</i> • Présentation • Discussion en plénière

16h – 16h15	<i>Séance photo et pause café</i>
16h15 – 17h	CLÔTURE DE LA SESSION
16h15 – 16h30	<p>MAÎTRE DE CÉRÉMONIE</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Lucky T. Moahi Secrétaire permanent, Ministère du travail et des affaires intérieures Gouvernement de la République du Botswana <p>Résumé des débats et des résultats de la réunion</p> <p><i>Un bref résumé des débats et des résultats de la réunion sera proposé aux participants, afin de leur permettre d'examiner les délibérations et de prendre note des points d'action clés. Il sera suivi d'un exposé succinct des activités envisagées pour les futures réunions mondiales des PCR, et plus particulièrement les quatrième et cinquième réunions prévues respectivement en 2013 et en 2015, ainsi que des candidatures spontanées reçues en vue de l'organisation de ces manifestations.</i></p> <p>Rapporteuse : <i>Mme Jessica Yutacom</i>, Département d'Etat, Bureau de la population, des réfugiés et des migrations (PRM)</p>
16h30 – 17h	<p>REMARQUES DE CLOTURE</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. William Lacy Swing Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) • M. Letlhogonolo Peter Siele Ministre du travail et des affaires intérieures du Gouvernement de la République du Botswana <p>MOTION DE REMERCIEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dr Tímea Erzsébet Lehoczki Représentante de l'ancien Président du Processus de Söderköping (Hongrie) et Spécialiste juridique au Département de la coopération européenne, Ministère de l'intérieur (République de Hongrie)

Annexe II :

Liste des participants

Réunion mondiale des présidents et secrétariats des processus consultatifs régionaux sur la migration (PCR)

Renforcer la coopération dans le domaine de la migration par le dialogue et le renforcement des capacités

25 et 26 octobre 2011

Gaborone (République du Botswana)

N°	Pays	PCR	Nom	Titre	Courriel
1.	Australie	Processus de Bali	M. James Larsen	Ambassadeur chargé des questions de trafic illicite d'êtres humains, Ministère des affaires étrangères et du commerce	james.larsen@dfat.gov.au
2.	Australie	Processus de Bali	Mme Nicole Guihot	Directrice, Ministère des affaires étrangères et du commerce	nicole.guihot@dfat.gov.au
3.	Indonésie	Processus de Bali	M. Habib Achsanul	Premier Secrétaire aux affaires politiques, Mission permanente de la République d'Indonésie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève	achhabib@yahoo.com
4.	Australie	OIM/ Processus de Bali	M. Lance Bonneau	Fonctionnaire principal chargé de l'élaboration du programme régional, OIM Canberra	lbonneau@iom.int
5.	Bangladesh	Processus de Colombo	M. Zafar Ahmed Khan	Secrétaire, Ministère de la protection des expatriés et de l'emploi à l'étranger	drzafar60@gmail.com secretary@probashi.gov.bd
6.	Bangladesh	Processus de Colombo	M. Md. Moniruzzaman	Secrétaire adjoint, Section de l'emploi, Ministère de la protection des expatriés et de l'emploi à l'étranger	monir65@gmail.com mzaman201@yahoo.com
7.	Ouganda	IGAD-PCR	M. Sasagah Godfrey Wanzira	Direction de la citoyenneté et du contrôle de l'immigration, Ministère des affaires intérieures	sgwanzira@yahoo.co.uk
8.	Ethiopie	IGAD-PCR	M. Mulugeta Beshir	Directeur général des affaires de la diaspora, Ministère des affaires étrangères	kerykelil@gmail.com
9.	Ethiopie	OIM/ IGAD-PCR	M. Josiah Ogina	Chef de bureau, MSL OIM Addis-Abeba	jogina@iom.int
10.	Etats-Unis d'Amérique	CIG	M. Todd Young	Services de la citoyenneté et de l'immigration, Département de la sécurité intérieure des Etats-Unis d'Amérique	todd.young@dhs.gov
11.	Suisse	CIG	M. Laurent Dalmasso	Chargé de programme, Consultations intergouvernementales sur le droit d'asile, les réfugiés et les migrations – CIG	l.dalmasso@igc.ch
12.	Namibie	MIDSA	M. Joseph Kashea	Vice-Secrétaire permanent, Ministère des affaires intérieures et de l'immigration	jkashea@mha.gov.na
13.	Namibie	MIDSA	M. Nehemia Nghishekwa	Directeur adjoint, Contrôle de l'immigration et des frontières, Ministère des affaires intérieures et de l'immigration	nnghishekwa@mha.gov.na
14.	Angola	MIDSA	M. Simao Milagres dos Santos Tchitungo	Inspecteur des migrations, Ministère de l'intérieur	Simao.milagres@sme.ao
15.	Angola	MIDSA	M. Da Costa Canda Correano	Cabinet des échanges internationaux et de la coopération, Ministère de l'intérieur	coreanocanda@hotmail.com

N°	Pays	PCR	Nom	Titre	Courriel
16.	Afrique du Sud	OIM/MIDSA	Mme Mukondi Mpeiwa	Responsable régionale de la liaison et des politiques, Bureau régional de l'OIM pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe	mmpeiwa@iom.int
17.	Nigéria	MIDWA	M. S.O. Olaniyan	Sous-Directeur (CEDEAO), Ministère des affaires étrangères	olaniyan.ecowas.nationalunit@gmail.com
18.	Sénégal	OIM/MIDWA	Mme Alexia Scarlett	Responsable régionale de la liaison et des politiques, OIM Dakar	ascarlett@iom.int
19.	Suisse	MTM	M. Gottfried Zürcher	Directeur, Domaine de direction Politique migratoire Office fédéral des migrations	gottfried.zuercher@bfm.admin.ch
20.	Autriche	MTM	M. Julien Simon	Administrateur de programme, Centre international pour le développement de politiques migratoires (CIDPM)	Julien.Simon@icmpd.org
21.	République dominicaine	Processus de Puebla / CRM	M. Washington González	Vice-Ministre , Ministère de l'intérieur, Secrétariat d'Etat à l'intérieur et à la police	wgonzalez@mip.gob.do
22.	Panama	Processus de Puebla / CRM	M. Teniente Luis Peñaloza Moreno	Service national de la migration, Affaires intérieures	lpm31@yahoo.es luy33@hotmail.com
23.	Mexique	Processus de Puebla / CRM	M. Oliver Bush	Coordonnateur CRM	obush@iom.int
24.	Brésil	SACM	M. Rodrigo do Amaral Souza	Directeur général des affaires juridiques et de l'immigration, Ministère des relations extérieures	Rodrigo.amaral@itamaraty.gov.br
25.	Hongrie	Processus de Söderköping	M. Lehoczki Tímea	Spécialiste juridique, Département de la coopération européenne Belügyminisztérium/ Ministère de l'intérieur	timea.lehoczki@bm.gov.hu
26.	<u>Gvt du Botswana</u>		M. Peter Letlhogonolo Siele	Ministre du travail et des affaires intérieures	
27.			M. Lucky Moahi	Secrétaire permanent, Ministère du travail et des affaires intérieures	
28.			M. D.M. Moremi	Directeur adjoint des affaires multilatérales, Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale	
29.			Mme Flora Lekoko	Directrice adjointe de l'immigration	
30.			Mme Neo Lepang	Vice-Secrétaire permanente par intérim, Ministère du travail et des affaires intérieures	
31.			Mme P. Kgabi	Vice-Secrétaire permanente, Ministère du travail et des affaires intérieures	
32.			Mme V. Mogegeh	Directrice, Département des affaires féminines, Ministère du travail et des affaires intérieures	
33.			M. Buthseba Mbongwe	Directeur, Département des stages, Ministère du travail et des affaires intérieures	
34.			M. Kaelo Jane	Directeur, Département de la médecine du travail, Ministère du travail et des affaires intérieures	
35.			M. C. Kalaote	Directeur, Madirelo, Ministère du travail et des affaires intérieures	
36.			M. Micheal Mokgautsi	Directeur par intérim, Département de l'enregistrement civil et national, Ministère du travail et des affaires intérieures	
37.			M. Mathews Lesholo	Sous-directeur, Ministère de la défense, de la justice et de la sécurité, Police du Botswana	

N°	Pays	PCR	Nom	Titre	Courriel
38.	<u>Gvt du Botswana</u>		M. C.A. Mojafi	Vice-Secrétaire permanent, Ministère du travail et des affaires intérieures	
39.			Mme Rose P. Sennanyana	Directrice générale du travail	
40.			M. Silas Motlalekgosi	Directeur général des prisons	
41.			Mme Sissy V. Seemule	Mission du Botswana à Genève	botgen@bluewin.ch
42.			M. Thebeyame Tsimako	Directeur général de la police	
43.	Suisse	Présidence du FMMD en 2011	Ambassadeur Eduard Gnesa	Ambassadeur extraordinaire de la Suisse chargé de la collaboration internationale en matière de migrations	eduard.gnesa@deza.admin.ch
44.	Suisse	FMMD 2011	M. Jakob Manuel	Coordonnateur du Groupe de travail du FMMD	manuel.jakob@eda.admin.ch
45.	Mexique	FMMD 2010	Ambassadeur Juan José Gómez Camacho	Représentant permanent du Mexique à Genève	kgomez@sre.gob.mx
46.	Maurice	Présidence du FMMD en 2012	Ambassadeur Shree Baboo Chekitan Servansing	Représentant permanent de la République de Maurice auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève	mission.mauritius@ties.itu.int
47.	Thaïlande	Pays qui a accueilli la réunion des PCR en 2009	M.Chutintorn Gongsakdi	Directeur général adjoint du Département des organisations internationales, Ministère des affaires étrangères	chutintorn@mfa.go.th
48.	Thaïlande		Mme Pratana Udommongkolkul	Première Secrétaire, Ministère des affaires étrangères, Département des organisations internationales	taesy@hotmail.com
49.	Australie	Panéliste	M. John Matthews	Ministre-conseiller, Ministère de l'immigration et de la citoyenneté, Mission permanente de l'Australie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève	john.matthews@dfat.gov.au
50.	Australie		Mme Vicki Parker	Conseillère principale, Stratégies frontalières et humanitaires, Ministère australien de l'immigration et de la citoyenneté	vicki.parker@immi.gov.au
51.	Ghana	Panéliste	Mme Elizabeth Adjei	Conseillère sur les questions de migration, Gouvernement du Ghana	director@myzipnet.com
52.	Belgique	Panéliste	M. Lawrence Chilimboyi	Spécialiste au Département des questions politiques et du développement humain, institutions parlementaires	lawrence@acp.int
53.	Etats-Unis d'Amérique	Panéliste	Mme Jessica Yutacom	Responsable de programme, Département d'Etat des Etats-Unis	YutacomJW@state.gov
54.	Afrique du Sud	Panéliste	Mme Catherine Harris	Administratrice régionale chargée de la protection, HCR	harrisk@unhcr.org
55.	Botswana	Délégation de l'Union européenne au Botswana et auprès de la SADC	M. Theo Kaspers	Conseiller, Section SADC	Theodorus.Kaspers@eeas.europa.eu
56.	Botswana	Délégation de l'Union européenne au Botswana et de la SADC	Mme Gesine Knolle	Attachée, Section SADC	Gesine.Knolle@eeas.europa.eu
57.	Djibouti	IGAD	Mme Caroline Muthoni Njuki	Administratrice de projet, Programme régional d'appui à l'intégration politique et à la sécurité humaine, Secrétariat de l'IGAD, Développement économique et social	caroline.njuki@igad.int

N°	Pays	PCR	Nom	Titre	Courriel
58.	Afrique du Sud	SAMP	M. Vincent Williams	Administrateur de projet, Projet sur les migrations en Afrique australe (SAMP)	vwilliams@idasa.org.za
59.	El Salvador	Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA)	M. César Ernesto Salazar Grande	Conseiller juridique auprès du Secrétaire général	csalazar@sica.int
60.	Zambia	COMESA	M. Houssein Guedi Absieh	Spécialiste de l'immigration, de la libre circulation et du travail, Secrétariat du COMESA	ghoussein@comesa.int
61.	Moldova	Panéliste	Mme Daniela Morari	Chef adjoint, Ministère des affaires étrangères et de l'intégration européenne	daniela.morari@mfa.md
62.	Bangladesh	Panéliste	M. Md. Sufiur Rahman	Directeur général, Affaires économiques, Ministère des affaires étrangères	sufi_rahman@hotmail.com
63.	Jamaïque	Panéliste	Mme Toni Shae Freckleton	Directrice (par intérim), Unité de la population et de la santé, Division de la planification et de la recherche sur la politique sociale	tfreckleton@pioj.gov.jm
64.	Ethiopie	Union africaine	M. Philip Bob Jusu	Fonctionnaire chargé de la migration, Division du travail, de l'emploi et de la migration, Département des affaires sociales	jusup@africa-union.org
65.	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	Panéliste	M. Reginald Thomas	Directeur exécutif, Services d'assurance nationaux, Antilles	Reginald.Thomas@nissvg.org
66.	France	ONU-DESA	M. Francois Fouinat	Conseiller spécial auprès du Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations et le développement	Fouinat@hotmail.com
67.	Ghana	UNESCO	M. Abdul Rahman	Spécialiste de programme	ar.lamin@unesco.org
68.	Comores		Ambassadeur Abdoul Karim Soifoni	Directeur général des Comoriens de l'étranger, Ministère des relations extérieures et de la coopération	asoifoini@numericable.fr
69.	<u>OIM</u>		Ambassadeur William L. Swing	Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations, Siège de l'OIM	wswing@iom.int
70.			M. Shahidul Haque	Directeur du Département de la coopération internationale et des partenariats, Siège de l'OIM	shaque@iom.int
71.			M. Bernardo Mariano	Représentant régional, Bureau régional de l'OIM pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe	BMariano@iom.int
72.			Mme Maureen Achieng	Chef de la Division des partenariats internationaux, Siège de l'OIM	machieng@iom.int
73.			Mme Nyaradzo Chari-Imbayago	Fonctionnaire adjointe chargée des politiques migratoires, Département de la coopération internationale et des partenariats, Siège de l'OIM	nchari@iom.int
74.			M. Tim Howe	Fonctionnaire adjoint chargé des politiques migratoires, Département de la coopération internationale et des partenariats, Siège de l'OIM	thowe@iom.int
75.			M. Ragen Nair	Chargé de l'appui à la gestion des ressources humaines, Bureau régional de l'OIM pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe	rnair@iom.int
76.			Mme Gorata Hetanang	Consultante, Botswana	ghetanang@iom.int

Annexe III :

Questionnaire sur les chances et les défis : Aperçu des réponses

Avant-propos

La troisième Réunion mondiale des présidents et secrétariats des processus consultatifs régionaux sur la migration (PCR) s'est tenue les 25 et 26 octobre 2011 à Gaborone (Botswana). Elle a été accueillie par le Gouvernement botswanais en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) autour du thème général suivant : « *Renforcer la coopération dans le domaine de la migration par le dialogue et le renforcement des capacités* ». L'objectif principal était de mettre en évidence les chances et les défis communs aux PCR et de poursuivre la réflexion sur des outils concrets qui permettent de renforcer leurs capacités.

En préparation à la réunion, l'OIM a élaboré un questionnaire¹ composé de dix questions sur les chances et défis majeurs que présente le resserrement de la coopération dans le domaine de la migration, au sein des PCR et entre eux. Ce questionnaire avait également pour but de cerner les initiatives entreprises depuis la deuxième Réunion mondiale des PCR tenue en 2009 à Bangkok (Thaïlande). Neuf PCR y ont répondu, principalement par la voie de leur secrétariat, dans certains cas, aussi, en coordination avec leurs présidents respectifs. Les commentaires reçus à temps ont été utilisés pour apporter des éléments d'information en vue de l'établissement de l'ordre du jour de la réunion, et certains résultats clés de l'enquête ont également été présentés et examinés à l'occasion d'une séance de la conférence intitulée *Point sur les chances et les défis*².

Le présent document offre un aperçu des chances et défis majeurs recensés dans les réponses au questionnaire, et vient compléter le résumé de la troisième Réunion mondiale des PCR tenue à Gaborone (Botswana). Sa structure suit l'ordre des questions du questionnaire.

Question 1. *Plusieurs participants à la réunion de Bangkok de 2009 ont fait état de défis touchant aux mécanismes internes de coordination et au **choix des personnes devant assister aux réunions des PCR.** Comment la coordination est-elle assurée entre les personnes désignées pour participer aux réunions des PCR et les ministères pour encourager un débat rationnel ? De nouveaux mécanismes de coordination ont-ils été mis en place dans l'optique d'améliorer cet aspect ?*

Les réponses au questionnaire de 2011 confirment que le choix final des personnes appelées à assister aux réunions des PCR doit revenir aux autorités compétentes des pays concernés, mais plusieurs réponses émanant de différents PCR font apparaître un manque de coordination entre les divers départements/ministères qui s'occupent de thèmes liés à la migration, notamment sur la question de la participation aux réunions des PCR. Un certain nombre de réponses soulignent qu'une coordination plus étroite entre les secrétariats des PCR et les ministères pourrait contribuer à garantir la présence des bonnes personnes aux réunions.

Les réponses semblent en outre indiquer que si la participation est traitée au cas par cas pour de nombreux PCR, des mécanismes plus formels ont été élaborés pour certains PCR ou Etats afin

1 Le questionnaire est disponible à l'adresse suivante : <http://www.iom.int/jahia/webdav/shared/shared/mainsite/microsites/rcps/2011-rcp-global-consultation/questionnaire.pdf> (dernière consultation le 8 décembre 2011).

2 Présentation proposée par Mme Elizabeth Adjei, Conseillère sur les migrations auprès du Gouvernement ghanéen, à l'occasion d'une séance intitulée « *Point sur les chances et les défis* », qui a eu lieu le premier jour de la réunion de Gaborone. La présentation est disponible à l'adresse suivante : <http://www.iom.int/jahia/Jahia/policy-research/regional-consultative-processes/2011-global-rcp-consultation> (dernière consultation le 8 décembre 2011).

de coordonner l'engagement des participants aux échelons national et régional. Dans le cadre de certains PCR, des coordonnateurs nationaux ont été mis en place pour faciliter la désignation et la participation des représentants les plus compétents de leurs gouvernements respectifs, selon les thèmes ou les régions abordés dans les activités proposées. Dans la plupart des cas, les ministères des affaires étrangères constituent le point d'accès officiel aux PCR, mais des réseaux diplomatiques informels et des portails Internet peuvent aussi faciliter la large diffusion de l'information et la communication au sein des PCR et entre eux. L'un des PCR a également mentionné la création d'un comité régional de coordination dans le domaine de la migration, une initiative qui pourrait aider à désigner les participants aux réunions.

Question 2. *Quels sont, selon vous, les défis et les chances (réels et potentiels) essentiels qui se présentent à votre PCR, sur le fond ou d'un point de vue opérationnel ?*

Les réponses fournies montrent que les défis et les chances varient en fonction du contexte et du domaine d'intérêt de chaque PCR, et plusieurs d'entre elles mettent en lumière que les différents environnements appellent des approches différentes. Elles font néanmoins aussi apparaître un certain nombre de grands défis qui se posent à plusieurs PCR, ainsi que de grandes chances communes aux processus consultatifs de différentes régions.

Plusieurs réponses indiquent que les PCR ont des difficultés à se positionner parmi les différents mécanismes internationaux, régionaux et nationaux qui s'occupent de la migration ou de questions liées à la migration³. Ce positionnement nécessite avant tout de définir les relations qu'entretiennent les PCR avec les processus politiques et économiques plus larges à l'échelle régionale. La plupart des réponses tendent à montrer que les PCR doivent garantir leur intégrité en tant que processus informels travaillant et fonctionnant indépendamment de processus politiques plus formels, et qu'il est impératif dans le même temps d'exploiter les synergies existant avec les diverses instances économiques et politiques qui s'occupent de questions migratoires. Une réponse va encore plus loin en indiquant que les actions des PCR devraient à terme compléter les objectifs et les efforts d'autres organisations régionales, interrégionales et mondiales qui traitent de la migration.

Certaines réponses expriment également la crainte d'activités redondantes ou contradictoires du fait de l'augmentation du nombre d'instances et de processus consacrés à la migration dans lesquels les Etats participants aux PCR sont engagés. L'attention est appelée sur le fait que les PCR doivent être suffisamment souples pour adapter leurs ordres du jour et leurs programmes aux changements intervenant dans le paysage migratoire mondial et au niveau politique et qu'ils doivent conserver leur utilité pour tous les Etats participants. Cette démarche peut s'avérer délicate, en particulier pour les PCR composés de membres très divers, qui doivent concilier les priorités souvent divergentes de leurs Etats participants.

Parmi les autres grands défis mentionnés, on citera la mobilisation de ressources en vue d'améliorer la régularité des réunions ou encore l'insuffisance des capacités institutionnelles de certains PCR.

La plupart des réponses notent le caractère informel des PCR, la confidentialité des discussions ainsi que la place accordée aux consultations, ce qui permet de mener des débats ouverts et suivis sur des objectifs communs. A cet égard, plusieurs réponses donnent à penser que certains défis auxquels les PCR sont confrontés peuvent également être considérés comme des chances. Les grands atouts associés aux PCR dans les réponses sont notamment leur capacité à couvrir diverses dimensions de la migration et à relever les défis par le partage d'informations, de bonnes pratiques et d'expériences. Les discussions à double niveau, technique et politique, prévues par de nombreux PCR sont présentées comme des moyens à la fois exhaustifs et pratiques de structurer ces échanges.

3 A rapporter également à l'analyse des réponses à la question 5 ci-après.

Question 3. *TDans quelle mesure votre PCR atteint-il les objectifs qu'il s'est fixé ? Les réunions donnent-elles lieu à des suites concrètes, et, dans l'affirmative, quels sont les types de mesures prises sur la base des recommandations adoptées ?*

Plusieurs objectifs formulés par les PCR sont mentionnés en réponse à cette question. Outre l'objectif global de partage des expériences et des pratiques au cours de réunions régulières, on peut citer la volonté de faciliter le débat politique, d'encourager la recherche et la collecte de données sur des questions d'intérêt régional et d'offrir une assistance technique aux Etats participant aux PCR. Au-delà de ces objectifs d'ordre général, des buts plus précis ont été définis dans le cadre des différents PCR, principalement lors de conférences ou de réunions ministérielles, leur mise en œuvre ayant été supervisée par des groupes directeurs dans certains cas.

Les réponses reçues montrent que, dans l'ensemble, les PCR ont atteint leurs grands objectifs et qu'ils offrent des enceintes efficaces de dialogue aux Etats participants. Cependant, il semble communément admis que le maintien du dialogue et la traduction en actions concrètes des résultats et recommandations des réunions des PCR ont posé des défis majeurs. Certaines réponses soulignent que l'établissement de modalités de fonctionnement prévoyant des secrétariats fonctionnels ou l'élaboration de plans de travail ou d'action régionaux ont contribué à rendre les PCR plus opérationnels.

Parmi les activités de suivi concrètes mentionnées dans les réponses figurent également la rédaction d'un document-cadre régional sur les politiques migratoires ou la proposition de projets thématiques régionaux. En outre, des activités de suivi ont parfois été menées par les Etats participants (individuellement ou par plusieurs d'entre eux), notamment des études, des formations à l'intention des attachés chargés des questions de travail et des projets pilotes sur des questions revêtant un intérêt particulier.

Question 4. *Les organisations économiques et politiques régionales telles que l'Union européenne (UE), l'Union africaine (UA), l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et le Marché commun du Sud (MERCOSUR) accordent de plus en plus de place à la migration. L'action des PCR devrait-elle être directement reliée à celle de ces instances économiques et politiques plus formelles ? Quels seraient les avantages et inconvénients potentiels d'une telle association pour votre PCR ?*

D'après les réponses reçues, la plupart des PCR ont établi des liens formels ou informels avec des instances économiques et politiques existantes, mais à des degrés d'engagement divers. Plusieurs réponses semblent suggérer qu'il est nécessaire d'étudier de manière plus approfondie les avantages et les problèmes potentiels que présentent l'établissement de liens entre les débats des PCR et l'action de ces instances plus formelles. La plupart des réponses indiquent que ces liens présentent à la fois des défis et des chances.

L'un des défis relevés dans presque toutes les réponses est que la formalisation des liens avec des instances économiques et politiques peut porter atteinte au caractère informel et non contraignant des PCR, notamment parce que l'association de ces derniers à des institutions officielles risque d'influer défavorablement sur le cercle de confiance dont jouissent les Etats dans l'enceinte du PCR. Il est noté que la confidentialité des discussions, qui encourage un partage et une résolution efficaces de problèmes potentiellement sensibles, ainsi que le caractère informel et ouvert des débats sont deux caractéristiques essentielles des PCR, que l'on ne retrouve pas toujours dans les instances économiques et politiques plus formelles.

L'une des autres difficultés évoquées est que les blocs régionaux sont généralement des entités plus contraignantes et plus formelles que les PCR. Les Etats participants peuvent donc se montrer

réticents à l'idée de collaborer ou de s'associer avec des PCR ou à prendre des engagements sérieux auprès d'eux. Les structures contraignantes et formelles des organisations régionales pourraient entrer en conflit avec l'objectif principal des PCR, qui est de faire preuve de souplesse dans leur approche et leur action.

Plusieurs répondants, en revanche, reconnaissent qu'une interaction structurée entre les PCR et les instances économiques ou politiques formelles pourrait contribuer à faire approuver et à faire avancer les résultats des réunions des PCR à un niveau politique plus contraignant. A cet égard, diverses réponses donnent à penser que les instances économiques et politiques régionales disposent de l'influence politique et de la capacité nécessaire pour appuyer les résultats des PCR et y donner suite. Les liens réciproques entre les PCR et les organisations économiques et politiques pourraient également faciliter l'obtention d'un soutien financier ou la mobilisation de ressources en faveur des activités des PCR.

Question 5. *Certains PCR ont mentionné la difficulté qu'il y avait à traiter de questions ou de situations migratoires sensibles dans un environnement multilatéral, tandis que des questions telles que la lutte contre la traite bénéficiaient généralement d'un large appui. Quelle expérience votre PCR a-t-il du traitement de questions sensibles pour ses Etats membres ? Quels sont les outils utilisés pour concilier les vues sur ces questions ?*

Les réponses font ressortir que certains enjeux, comme les flux de migration irrégulière, les flux composites et les droits des migrants, peuvent se révéler délicats à aborder lors des réunions des PCR étant donné la diversité des vues et des expériences des Etats participants sur ces sujets. Elles laissent clairement entendre qu'il n'existe pas d'« approche universelle » de ces enjeux – il semble que les PCR aient élaboré des approches différentes pour aborder les sujets sensibles. Cependant, trois préalables importants sont mentionnés dans diverses réponses, à savoir : 1) un niveau de confiance suffisant parmi les Etats participants ; 2) des mécanismes spéciaux garantissant que les questions sensibles sont traitées en circuit fermé ; et 3) une forte conscience chez tous les Etats participants de la nécessité de ne pas divulguer d'informations sensibles en dehors des consultations informelles.

Pour ceux qui traitent régulièrement de questions sensibles, le caractère non contraignant et informel des PCR est avancé comme un facteur important pour favoriser des débats ouverts sur des sujets liés à la migration. Dans certains PCR, les questions sensibles sont souvent abordées en marge des réunions, y compris lors de rencontres bilatérales.

Cependant, diverses réponses laissent également entendre qu'un certain nombre de PCR évitent d'aborder des questions sensibles, soit délibérément, afin de diminuer le risque de tensions politiques en leur sein, soit parce qu'ils ne disposent pas à ce jour d'outils ou de mécanismes spécifiques pour traiter de telles questions.

Question 6. *Dans quelle mesure votre PCR échange-t-il des idées et des informations avec d'autres PCR ? Les PCR auxquels appartient votre pays participent-ils à des forums interrégionaux s'occupant de questions migratoires ? Si tel est le cas, lesquels ?*

- *Quels ont été la nature et le résultat de ces interactions et en quoi sont-elles utiles selon vous ?*

Il ressort des réponses reçues que la plupart des PCR considèrent que l'échange d'idées et d'informations avec d'autres PCR est utile à leur propre action. Certains répondants citent des exemples concrets de coopération entre PCR, notamment des réunions et des activités conjointes, et font part des invitations adressées à des délégués de PCR pour qu'ils participent aux réunions

d'autres PCR ou viennent partager des informations. Sont en outre salués les efforts déployés par l'OIM pour intensifier ces échanges entre PCR, en particulier au moyen d'un espace consacré aux principaux PCR sur le site web de l'OIM. Certaines réponses tendent néanmoins aussi à montrer que tous les PCR n'ont pas eu jusque-là l'occasion de pratiquer ce type d'échanges et que des progrès restent à faire en la matière. Au-delà de l'interaction entre PCR, il est difficile de déterminer dans quelle mesure les différents pays ou PCR participent à des forums interrégionaux s'occupant de questions migratoires.

Question 7 et 8 (fusionnées). *On constate que les Etats et d'autres acteurs accordent une attention croissante aux synergies et aux complémentarités possibles entre les forums internationaux de coopération qui s'occupent de migration et de développement, le but étant de favoriser le dialogue sur des sujets d'intérêt mutuel. A cet égard :*

- *Votre PCR mène-t-il des discussions pour préparer les conférences du FMMD et présenter une position commune sur les thèmes qui le préoccupent ?*
- *Quels autres sujets intéressant votre PCR recoupent des thèmes mis en avant dans des enceintes telles que le FMMD, le Dialogue de haut niveau des Nations Unies ou d'autres tribunes interrégionales ? Considérez-vous cet alignement comme souhaitable, et pourquoi ?*
- *Quelles autres sujets abordés dans vos PCR ou d'autres forums nationaux, bilatéraux ou régionaux souhaiteriez-vous porter à l'attention de la troisième Réunion mondiale des PCR, dont les principaux résultats seront intégrés dans le processus préparatoire au Dialogue de haut niveau des Nations Unies ? (Veuillez vous reporter au questionnaire pour consulter la question 8 dans sa totalité.)*

Les réponses indiquent que, depuis la réunion mondiale des PCR tenue en 2009 à Bangkok, plusieurs évolutions majeures sont intervenues. On observe notamment que les Etats et d'autres acteurs accordent une attention croissante aux synergies et aux complémentarités possibles avec les enceintes internationales et régionales s'occupant de coopération en matière de migration et de développement, l'objectif étant d'encourager le dialogue sur des sujets d'intérêt mutuel. Cependant, les répondants reconnaissent également que la plupart des PCR n'ont pas consacré de discussions à la préparation des conférences du FMMD ni à la présentation d'une position commune sur des questions à examiner dans le cadre de ce forum.

Il est toutefois noté que certains PCR ont contribué en 2011 à l'approche décentralisée du FMMD en coorganisant des séances thématiques menées dans le cadre du Forum, notamment sur les profils migratoires, l'interaction migration-développement et la migration irrégulière.

La plupart des réponses confirment l'utilité du FMMD et du Dialogue de haut niveau en tant que forums de dialogue, non contraignants et dirigés par des Etats, sur des questions liées à la migration et au développement à l'échelle internationale. Elles mettent aussi en évidence un large éventail de questions susceptibles d'intéresser les PCR, qui pourraient être (ou ont déjà été) examinées de manière plus approfondie lors du FMMD ou pourraient être pertinentes pour le prochain Dialogue de haut niveau de 2013. Diverses questions ont été mentionnées : circulation des cerveaux ; migration de main-d'œuvre ; protection des droits des migrants ; contribution des migrants au développement de leur pays d'origine ; flux migratoires composites ; réponses aux situations d'urgence complexes ; changement climatique et migration/déplacement ; amélioration de la gestion de la mobilité des étudiants ; coopération intrarégionale et interrégionale ; et problèmes de santé des travailleurs migrants.

Question 9. *Votre PCR engage-t-il des organisations de la société civile à participer à ses débats ? Dans l'affirmative, quelles sont les modalités de cette sollicitation ? Quels défis et avantages cette démarche présente-t-elle effectivement ou potentiellement ?*

Un certain nombre de réponses donnent des exemples de sollicitation d'organisations de la société civile par des PCR, et il semble communément admis que divers avantages peuvent en découler. Premièrement, ces organisations, de par leur proximité avec les populations locales, peuvent aider à recenser les défis migratoires et à élargir le débat sur les défis rencontrés au niveau microéconomique. Deuxièmement, elles peuvent aussi jouer un rôle important dans la défense des droits des migrants. Troisièmement, elles ont, par le passé, aidé les PCR à réaliser les résultats qu'ils s'étaient fixés. A quelques exceptions notables près, les réponses indiquent généralement que les organisations de la société civile sont sollicitées ponctuellement.

Malgré ces avantages potentiels, plusieurs réponses laissent penser que la sollicitation des organisations de la société civile peut poser problème, surtout lorsque leurs représentants sont issus de groupes de soutien affichant des avis tranchés et des messages forts, qui sont contraires à ceux des gouvernements membres du PCR.

Conclusions finales

Les réponses reçues confirment que les PCR fournissent aux Etats un espace utile de dialogue continu et de collaboration sur la migration. Malgré la mention de plusieurs défis, le sentiment général semble être que les PCR offrent de multiples chances à approfondir et à saisir. Trois grandes conclusions peuvent être dégagées des réponses :

Premièrement, le dialogue et le renforcement des capacités visant à améliorer la coopération dans le domaine de la migration doivent intervenir au sein des PCR et entre eux, de même qu'entre les PCR et d'autres enceintes ou processus qui s'intéressent à la migration. Les PCR peuvent compléter d'autres instances plus formelles à condition de préserver leur caractère informel et la confidentialité des discussions, encourageant ainsi des débats plus ouverts sur les questions migratoires.

Deuxièmement, il conviendrait de définir plus clairement les objectifs et le but respectifs des PCR existants – et, pour les nouveaux forums proposés, de recenser et d'examiner les tribunes en place avant d'en établir de nouvelles, afin d'éviter les efforts inutiles et de renforcer les synergies en matière de coopération dans le domaine de la migration.

Troisièmement, il est essentiel pour les PCR de faire preuve d'une certaine souplesse dans leur réponse aux nouveaux défis qui préoccupent leurs Etats membres. En corollaire, il est important de s'assurer que les priorités des PCR restent d'actualité pour l'ensemble des membres, souvent très divers et dotés de priorités divergentes. L'une des mesures serait d'encourager le dialogue sur les questions émergentes entre les gouvernements participant aux PCR, les organisations internationales et la société civile, et de faciliter les échanges avec les processus mondiaux s'occupant de migration, en particulier le FMMD et le prochain Dialogue de haut niveau.

Annexe IV :

Aperçu des principaux processus consultatifs régionaux sur la migration (PCR), par région¹ (Novembre 2011)

Région : Europe and the Former Soviet Union / Europe et ex-Union soviétique / Europa y la ex Unión Soviética

PCR : *Söderköping Process or CBCP (Cross Border Cooperation Process)/Processus de Söderköping ou CBCP (Processus de coopération transfrontalière)/Proceso Söderköping o CBCP (Proceso de cooperación transfronteriza)* (2001)

Gouvernements : Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Moldova, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Suède et Ukraine (Total : 13)

Présidence : Suède, par l'entremise du Ministère suédois de la justice

Observateurs, partenaires : Les partenaires sont la Commission européenne, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Office suédois des migrations et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Il n'y a aucun observateur officiel, bien que d'autres gouvernements et la Présidence de l'Union européenne (UE) participent à diverses activités de manière ponctuelle.

Le PCR coopère régulièrement avec le Ministère finlandais de l'intérieur, le Ministère britannique de l'intérieur et le Réseau européen des organisations d'accueil des demandeurs d'asile (ENARO).

Des chercheurs et des organisations non gouvernementales (ONG) sont invités à prendre part à certaines activités, et en 2007, un réseau régional d'ONG a été créé pour faciliter la participation de la société civile aux réunions et aux activités.

Secrétariat : Office suédois des migrations/Migrationsverket, www.migrationsverket.se/info/3233_en.html

Principaux domaines de discussion	Priorités actuelles
<p>Le Processus de Söderköping a été lancé en 2001 sous la forme d'un processus consultatif régional par l'Office suédois des migrations, le HCR et l'OIM, afin de relever les défis posés par l'élargissement de l'UE vers l'est et d'encourager la coopération sur les questions relatives à l'asile, à la migration et à la gestion des frontières entre les pays situés le long de la frontière est des futurs Etats membres de l'UE.</p> <p>Devant le soutien et l'intérêt marqués de tous les gouvernements participants à l'égard de la poursuite du Processus au-delà de la phase de mise en œuvre du projet qui a pris fin en juin 2009, le HCR, l'OIM et l'Office suédois des migrations ont proposé une <i>Stratégie pour l'avenir du processus</i>, qui a ouvert la voie à la transition du PCR vers un processus dirigé par les gouvernements avec une rotation de la présidence et une participation plus active des coordonnateurs nationaux. La Stratégie a été approuvée par les dix gouvernements participants et, en janvier 2010, la Hongrie a assuré la première présidence de ce nouveau cadre de coopération piloté par les Etats.</p> <p>Le Processus de Söderköping propose un concept global, établi et efficace, qui pourrait être placé sous l'égide de la dimension multilatérale du Partenariat oriental (Plateforme 1, avec la création d'un Groupe sur l'asile et la migration), permettant ainsi une participation de tous les pays partenaires, des Etats membres de l'UE, de la Commission et d'autres organes compétents de l'UE. Ce serait, pour le Partenariat oriental, l'occasion de s'appuyer sur le réseau, les expériences et les résultats issus du Processus de Söderköping, au lieu de mettre en place de nouvelles structures de dialogue sur la migration.</p>	<p>Le principal objectif du Processus de Söderköping est d'aider l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Géorgie, le Moldova et l'Ukraine à s'aligner sur les normes internationales associées aux politiques d'asile, de migration et de gestion des frontières, ainsi que sur la législation et les pratiques en vigueur dans ces domaines. Cet alignement sur l'UE est réalisé par la mise en commun des meilleures pratiques et des enseignements tirés de la réforme des systèmes nationaux de gestion de l'asile et des migrations.</p> <p>Le Processus de Söderköping contribue depuis longtemps à la concertation entre ses Etats participants et à l'échange d'informations sur un large éventail de questions liées à la migration, à l'asile et à la gestion des frontières.</p>

PCR : *Budapest Process / Processus de Budapest / Proceso de Budapest* (1991)

Gouvernements : Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine (Ex-République yougoslave), Malte, Moldova, Monténégro, Pays-Bas, Norvège, Ouzbékistan, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Turquie, Turkménistan, et Ukraine

Présidence : Turquie

Coprésidence : Hongrie

Observateurs, partenaires : Australie, Canada et Etats-Unis d'Amérique

Commission européenne, Centre international pour le développement des politiques migratoires (CIDPM), Consultations intergouvernementales sur le droit d'asile, les réfugiés et les migrations (CIG), OIM, HCR, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), Conseil de l'Europe, Centre pour la prévention internationale du crime (CICP), Centre ICESE, INTERPOL, Centre régional de l'Initiative régionale sur la migration, l'asile et les réfugiés (MARRI), Bureau international du Travail (BIT), Comité exécutif de la Communauté d'Etats indépendants (CEI), Organisation de coopération économique de la mer Noire (OCEMN), Europol et FRONTEX

Secrétariat : Centre international pour le développement des politiques migratoires (CIDPM), www.icmpd.org

Principaux domaines de discussion	Priorités actuelles
<p>Le Processus de Budapest est un dialogue intergouvernemental auquel participent près de 50 Etats et plus de 10 organisations internationales en vue d'élaborer des systèmes complets et viables de migration ordonnée. Il permet d'échanger des informations et des expériences et de débattre de sujets pertinents.</p> <p>Sur la base des recommandations formulées par les Conférences ministérielles (de 1991 à Berlin, de 1993 à Budapest, de 1997 à Prague et de 2003 à Rhodes) des sujets d'intérêt commun et des priorités géographiques et thématiques ont été dégagés par la réunion des hauts responsables (réunion annuelle ou semestrielle). Le Secrétariat organise des réunions de groupe de travail sur les sujets retenus.</p> <p>Les groupes de travail géographiques actuellement actifs sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupe de travail sur la région de la mer Noire, présidé par la Bulgarie ; • Groupe de travail sur la région de la route de la soie, présidé par la Turquie ; • Groupe de travail sur la région de l'Europe du Sud-Est, présidé par la Croatie. 	<p>Le Processus de Budapest s'est développé en plusieurs phases : la première (1993-2003) a porté essentiellement sur la coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale, à l'époque en dehors du cadre de l'UE, ainsi qu'avec les pays d'Europe du Sud-Est.</p> <p>Lorsque les pays d'Europe centrale et orientale sont devenus membres de l'UE, la deuxième phase (2003-2009) a permis d'intégrer les pays de la Communauté d'Etats indépendants (CEI) dans le cadre de coopération du Processus et d'établir un réseau pérenne englobant l'est de l'Europe.</p> <p>La troisième phase consacrée à la mise en place d'une approche régionale a été approuvée par les pays participants, à la seizième réunion des hauts responsables du Processus de Budapest tenue le 3 novembre 2010 à Istanbul.</p> <p>Elle disposera de trois groupes de travail correspondant à ses trois régions prioritaires : région de l'Europe du Sud-Est, région de la mer Noire et région de la route de la soie.</p> <p>Le 4 novembre 2010, la première réunion du Groupe de travail sur la région de la route de la soie a rassemblé à Istanbul les représentants des nouveaux pays partenaires, à savoir l'Afghanistan, le Bangladesh, la Chine, l'Iraq, le Pakistan et la Syrie. La deuxième réunion de ce groupe de travail a été organisée en juin 2011, toujours en Turquie. Elle a débouché sur l'adoption du plan de travail stratégique du Groupe de travail et l'approbation d'un projet visant à encourager la coopération dans le domaine de la migration avec et entre les pays de la région de la route de la soie.</p>

PCR : *Puebla Process (RCM) / Processus de Puebla (CRM) / Proceso de Puebla (CRM)* (1996)

Gouvernements : Belize, Canada, Costa Rica, El Salvador, Etats-Unis d'Amérique, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama et République dominicaine (Total : 11)

Présidence actuelle *pro tempore* : Gouvernement de la République dominicaine

Observateurs, partenaires : Argentine, Colombie, Equateur, Jamaïque et Pérou

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), OIM, HCR, Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA), Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH), Secrétariat général ibéro-américain (SEGIB), Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) et Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme des migrants.

Le Réseau régional des organisations civiles sur les migrations (RROCM) est une coalition d'organisations de la société civile issues des 11 Etats membres de la CRM. Ce réseau n'a pas la qualité de membre ni d'observateur de la CRM, mais participe à de nombreuses activités de celle-ci (séminaires, ateliers ou conférences).

Secrétariat : Secrétariat technique

L'OIM offre au secrétariat technique une coopération technique et un soutien administratif. www.rcmvs.org/

Principaux domaines de discussion	Priorités actuelles
<p>Les trois principaux domaines examinés sont : les politiques migratoires et la gestion des migrations ; les droits humains des migrants ; et le lien migration-développement.</p>	<p>Les priorités actuelles du Processus de Puebla sont notamment les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • étudier la possibilité de nouer des liens avec d'autres processus de coopération s'intéressant à la thématique migration-développement ; • formuler des politiques de développement social liées aux processus migratoires ; • resserrer la coopération transfrontalière ; • promouvoir une meilleure compréhension de la migration régionale par une approche globale à long terme ; • élaborer des directives concernant le retour des mineurs non accompagnés ; • promouvoir les activités relatives à la migration et à la santé ; • renforcer le respect des droits humains des migrants, quel que soit leur statut, en portant une attention spéciale aux groupes vulnérables tels que les femmes et les enfants ; • assurer la protection internationale des réfugiés ; • resserrer la coopération en faveur du retour et de la réintégration des migrants rapatriés ; • encourager la coopération pour lutter contre le trafic illicite des migrants et la traite des personnes ; • partager les meilleures pratiques permettant de faciliter les rapatriements de fonds ; • entreprendre des activités dans le domaine de l'intégration et de l'insertion des migrants.

PCR : SACM (*South American Conference on Migration*) / SACM (*Conférence sud-américaine sur les migrations*) / CSM (*Conferencia Sudamericana sobre Migraciones*) (1999)

Gouvernements : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Equateur, Guyana, Paraguay, Pérou, Suriname, Uruguay et Venezuela (Total : 12)

Présidence actuelle *pro tempore* : Uruguay (La présidence *pro tempore* tourne chaque année au sein des sous-régions, telles que le Cône Sud et les Andes)

Observateurs, partenaires : Australie, Canada, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie, Mexique et Suisse

Communauté andine des nations (CAN), CEPALC, BIT, OIM, Système économique latino-américain, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), HCR, groupes affiliés à l'Eglise catholique ou groupes de défense des droits de l'homme.

Secrétariat : Secrétariat technique

L'OIM offre au secrétariat technique une coopération technique et un soutien administratif.

www.oimconosur.org/varios/index.php?url=conferencia

Principaux domaines de discussion	Priorités actuelles
<p>Les gouvernements se réunissent pour partager des vues et des informations sur des sujets tels que le lien entre la migration et le développement, les diasporas, les droits des migrants, l'intégration, l'échange d'informations, les statistiques migratoires ou encore la traite des êtres humains et le trafic illicite.</p> <p>Selon que de besoin, une réunion préparatoire technique a lieu deux ou trois mois avant la Conférence annuelle.</p>	<p>Les priorités actuelles de la SACM sont notamment les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • garantir le respect des droits humains des migrants, quel que soit leur statut (refus de la criminalisation de la migration irrégulière) ; • promouvoir le débat sur la migration en relation avec le développement ; • renforcer le dialogue et la coordination politique entre les Etats ; • mettre en lumière la valeur des contributions des migrants au développement des pays de destination ; • souligner l'importance des contributions des migrants au bien-être et à l'enrichissement culturel de la société dans leurs pays d'origine ; • encourager les représentants de la société civile à participer à la formulation, à la mise en œuvre et à l'évaluation des programmes consacrés aux questions migratoires.

PCR : 5 + 5 Dialogue (*Regional Ministerial Conference on Migration in the Western Mediterranean*) / Dialogue 5+5 (*Conférence ministérielle régionale sur la migration en Europe occidentale*) / Diálogo 5 + 5 (*Conferencia Ministerial del Mediterráneo Occidental sobre Migración*) (2002)

Gouvernements : Algeria, France, Italy, Libya, Malta, Mauritania, Morocco, Portugal, Spain and Tunisia (Total : 10)

Présidence actuelle : Malte

Observateurs, partenaires : OIM, BIT et CIDPM

Secrétariat : Aucun secrétariat officiel

Jusqu'ici, l'OIM a fourni une coopération technique et un soutien logistique chaque fois que la Présidence en exercice le lui a demandé.

Principaux domaines de discussion	Priorités actuelles
Des dialogues informels ponctuels permettent aux gouvernements de coopérer et d'échanger des informations et des analyses sur les sujets suivants : tendances migratoires ; migration irrégulière et traite des êtres humains ; migration et codéveloppement ; rôle des diasporas ; droits et obligations des migrants ; intégration ; mouvements de population et gestion des flux de migration régulière ; migration de main-d'œuvre et formation professionnelle ; migration et santé ; coopération locale ; et égalité des sexes dans le contexte de la migration.	<p>La Conférence d'Evora (Portugal) tenue en 2008 a mis en évidence :</p> <ul style="list-style-type: none">• l'importance ainsi que la nécessité d'élaborer une stratégie cohérente et complémentaire en matière de migration avec d'autres forums régionaux et internationaux ;• la nécessité d'encourager et de créer des voies de migration régulière pour les travailleurs ;• l'importance des mesures destinées à renforcer les effets de la migration sur le développement des pays d'origine ;• la nécessité d'établir des modèles d'intégration fondés sur les principes de la promotion et du respect des droits de l'homme fondamentaux. <p>A la suite des recommandations adoptées à la Conférence d'Evora, le Portugal et la Tunisie ont organisé conjointement un atelier d'experts sur la migration circulaire à Tunis, en février 2009.</p>

PCR : *MTM (Mediterranean Transit Migration Dialogue) / MTM (Dialogue sur la migration de transit en Méditerranée) / MTM (Diálogo sobre las Migraciones de Tránsito en el Mediterráneo)* (2003)

Gouvernements : Algérie, Cap-Vert, Egypte, Ethiopie, Ghana, Kenya, Liban, Libye, Mali, Maroc, Niger, Nigéria, Norvège, Syrie, Sénégal, Suisse, Tunisie, Turquie et UE-27 (Total : 45 Etats partenaires du Dialogue MTM)

La Présidence change selon les activités menées.

Observateurs, partenaires : Le Dialogue MTM se trouve actuellement dans sa quatrième phase, intitulée « Un dialogue en action ».

La plupart des activités du Dialogue MTM sont mises en œuvre dans le cadre de regroupements composés des acteurs internationaux concernés. Les organismes partenaires du Dialogue MTM sont actuellement les suivants : Europol, FIDA, Frontex, HCR, Interpol, OIM et ONUDC.

Les observateurs invités sont : l'Australie ; les CIG ; la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale des Nations Unies (CESAO) ; la Communauté des Etats sahélo-sahariens (CEN-SAD) ; Eurojust ; l'initiative MARRI ; la Ligue des Etats arabes ; l'Organisation internationale pour la paix, l'aide et le secours (IOPCR) ; l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ; et le Secrétariat général du Conseil européen.

Secrétariat : Centre international pour le développement des politiques migratoires (CIDPM), www.icmpd.org

Principaux domaines de discussion	Priorités actuelles
<p>Le Dialogue MTM s'est mis en place en quatre phases :</p> <p>2002-2003 : phase exploratoire ;</p> <p>2004-2005 : phase de consolidation ;</p> <p>2006-2008 : phase des projets ;</p> <p>depuis 2009 : phase intitulée « Un dialogue en action ».</p> <p>L'objectif de la quatrième phase est de mettre en œuvre des projets de renforcement des capacités et des projets opérationnels comprenant une composante de dialogue, afin de faciliter la diffusion des résultats à l'échelon régional et de proposer une base solide pour débattre, échanger, formuler des recommandations, s'accorder sur les étapes futures et renforcer des initiatives dérivées. Le Dialogue MTM s'appuie sur deux piliers.</p> <p>Le premier pilier traite les questions liées à la migration irrégulière et à la migration composite. Les thèmes abordés sont notamment la migration irrégulière ainsi que le trafic et la traite des êtres humains, l'asile et la protection, et le retour et la réadmission.</p> <p>Le deuxième pilier concerne les questions à moyen et long termes relatives au lien entre la migration et le développement. Les thèmes examinés sont les suivants : recensement des cadres, capacités et pratiques institutionnels des pays d'origine et de destination touchant au lien entre migration et développement ; et renforcement des politiques de développement associant les diasporas d'Afrique et du Moyen-Orient, en particulier par des échanges Sud-Sud et Sud-Nord. Ce deuxième pilier encourage également la coopération en matière de migration de main-d'œuvre et de migration circulaire.</p> <p>Le Secrétariat et les Etats partenaires du Dialogue MTM ont en outre participé activement à d'autres cadres. Ils veillent à la diffusion des résultats et à l'échange d'idées, notamment avec le Dialogue 5+5, le Processus de Rabat, le Partenariat Afrique-UE sur les migrations, la mobilité et l'emploi, et EuroMed.</p>	<p>Depuis 2009, le Secrétariat du Dialogue MTM met en œuvre le programme intitulé « Etablissement de liens avec les communautés d'émigrants aux fins de développement ». La première phase (2009-2010) était axée sur le recensement des cadres et initiatives au sein desquels les pays d'origine opèrent pour renforcer leurs relations avec leurs diasporas et promouvoir le rôle de celles-ci comme agents potentiels de développement. Cette phase, mise en place en partenariat avec l'OIM, a conduit à la publication d'un inventaire des capacités et pratiques institutionnelles nationales. La deuxième phase de ce programme a été lancée à la mi-septembre 2011 sous le titre « Renforcement des politiques relatives aux diasporas d'Afrique et du Moyen-Orient à travers les échanges Sud-Sud » (AMEDIP). L'objectif est de traduire en actions les résultats de la phase précédente grâce à une coopération Sud-Sud. La première étape consistera à lancer des consultations nationales dans tous les pays d'origine ciblés, de façon à dresser, sur la base des informations de l'inventaire, la liste des priorités à traiter en coopération avec d'autres pays d'origine. Ces demandes de coopération seront facilitées par la mise en place d'un mécanisme d'échange Sud-Sud. La composante de dialogue sera mise en œuvre sous la forme d'ateliers thématiques et de réunions d'experts, qui permettront de partager et d'examiner les résultats de ces échanges entre Etats. Ce projet se poursuivra jusqu'en 2014.</p> <p>Le Secrétariat du Dialogue MTM met aussi en œuvre le projet intitulé « Carte interactive sur la migration » (www.imap-migration.org), qui sert d'outil d'échange d'informations et de portail d'accès à des données dans les domaines de la migration irrégulière, de la migration composite et du lien entre migration et développement.</p> <p>Parallèlement à cette carte interactive, le Secrétariat du Dialogue MTM mène, en partenariat avec les autorités françaises, italiennes, néerlandaises et britanniques, un projet de carte interactive du Réseau informel des agents de liaison en matière d'immigration (ALI). Ce projet vise, en collaboration avec les agents de liaison en matière d'immigration de pays de destination en poste dans des pays d'origine ou de transit, à appuyer la coordination entre les agents locaux de l'immigration et la coopération avec les autorités nationales compétentes des pays où ces agents de liaison sont affectés. Ces deux projets se poursuivront jusqu'en 2014.</p>

PCR : *MIDWA (Migration Dialogue for West Africa) / MIDWA (Dialogue sur la migration pour l'Afrique de l'Ouest) / MIDWA (Diálogo sobre la Migración para África Occidental)* (2000)

Gouvernements : Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo (Total : 15)

Observateurs, partenaires : France et Suisse

BIT, Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA), Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Conseil des organisations non gouvernementales d'appui au développement (CONGAD), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), HCR, Institut de recherche pour le développement (IRD), OIM, ONUDC, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Organisation de l'unité africaine (OUA), Programme alimentaire mondial (PAM), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), et Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)

Secrétariat : Aucun secrétariat officiel

Sur la base du mémorandum d'accord signé entre l'OIM et la CEDEAO en juillet 2002, l'OIM soutient des activités de renforcement des capacités ciblant à la fois les institutions de la CEDEAO et les Etats Membres.

Principaux domaines de discussion	Priorités actuelles
<p>En décembre 2000, en coopération avec l'OIM, la CEDEAO a inauguré un processus consultatif régional qui visait principalement à accélérer le processus d'intégration régionale et à résoudre les problèmes de migration dans le cadre d'enceintes régionales. Le processus MIDWA a été spécifiquement conçu pour encourager les Etats membres de la CEDEAO à examiner, dans un contexte régional, des questions et préoccupations communes en matière de migration, difficiles à résoudre à l'échelon national.</p> <p>Le processus MIDWA s'intéresse aux cinq domaines clés suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • promotion de la paix et de la stabilité en Afrique de l'Ouest et protection des droits des migrants ; • contribution des migrants, hommes et femmes, au développement de leur pays d'origine ; • réduction de la pauvreté dans les régions d'émigration ; • information, sensibilisation et recherche sur les différents aspects de la migration internationale en Afrique de l'Ouest ; • coopération intrarégionale et interrégionale. 	<p>Le 18 janvier 2008, la CEDEAO a adopté une Approche commune sur la migration, qui doit servir de cadre général aux initiatives du MIDWA. Cette approche définit six domaines clés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • libre circulation des personnes dans la zone CEDEAO ; • gestion des migrations régulières ; • lutte contre la traite des êtres humains ; • harmonisation des politiques ; • protection des droits des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés ; et • reconnaissance de la dimension sexospécifique de la migration. <p>La Direction de la libre circulation des personnes de la CEDEAO coordonne actuellement la mise en œuvre de l'Approche commune sur la migration.</p>

PCR : *MIDSA (Migration Dialogue for Southern Africa) / MIDSA (Dialogue sur la migration pour l'Afrique australe) / MIDSA (Diálogo sobre la Migración en el África Meridional)* (2000)

Gouvernements : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, République démocratique du Congo, Swaziland, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe (Total : 15 membres + 9 pays observateurs)

Présidence actuelle du MIDSA : présidence de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) – Namibie

Observateurs, partenaires : L'Australie, le Canada, le Danemark, les Etats-Unis d'Amérique, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse ont participé par le passé à des réunions du MIDSA en qualité de pays observateurs.

Parmi les institutions qui ont également assisté à des réunions précédentes du MIDSA en qualité d'observateurs, on peut citer le Secrétariat de la SADC, le Forum parlementaire de la SADC, le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), la Commission de l'Union africaine (UA), le Projet sur les migrations en Afrique australe (SAMP) et les organismes concernés des Nations Unies tels que le HCR, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (selon les thèmes des ateliers).

Des universitaires, des ONG humanitaires, des associations d'aide juridique, des organisations confessionnelles et des associations régionales sont invités ponctuellement aux ateliers.

Secrétariat : Aucun secrétariat officiel

L'OIM apporte un soutien technique et administratif. www.migrationdialogue.org/

Principaux domaines de discussion	Priorités actuelles
<p>Le MIDSA se concentre sur sept thèmes principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • migration irrégulière ; • migration et développement ; • migration et santé ; • renforcement des capacités de gestion des migrations ; • migration forcée ; • migration de main-d'œuvre ; et • politiques, législation et collecte de données en matière de migration. 	<p>Les priorités actuelles du MIDSA sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aider les gouvernements de la SADC à donner suite au Cadre stratégique pour une politique de migration et à la Position africaine commune sur la migration et le développement, élaborés par l'UA ; • encourager les discussions et les débats sur les implications de la ratification du projet de Protocole de la SADC sur la facilitation de la circulation des personnes ; et • aider les gouvernements à participer aux débats mondiaux sur la migration et le développement, tels que ceux menés dans le cadre de la Commission mondiale sur les migrations internationales (CMMI), du Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement, et du Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD). <p>La première conférence ministérielle du MIDSA, consacrée à la gestion des migrations par le biais de la coopération régionale, s'est tenue en novembre 2010. Les recommandations issues de la réunion portaient sur des accords visant à renforcer la coordination entre les Etats membres de la SADC en matière de gestion des migrations, à encourager la ratification du protocole sur la facilitation de la circulation des personnes dans les pays de la SADC, à promouvoir la mobilité de la main-d'œuvre, à sensibiliser le public aux risques de la migration irrégulière et à faire participer les diasporas aux stratégies nationales de développement.</p>

PCR : *IGAD-RCP (Inter-governmental Authority on Development - Regional Consultative Process on Migration) / IGAD-RCP (Processus consultatif régional de l'Autorité intergouvernementale pour le développement pour la migration) / RCP IGAD (Proceso Consultivo Regional sobre Migración IGAD (Autoridad Intergubernamental para el Desarrollo) (2008)*

Gouvernements : Djibouti, Ethiopie, Kenya, Ouganda, Somalie, et Soudan (Etats membres de l'IGAD) (Total : 6)

(L'Erythrée a temporairement suspendu son adhésion.)

Observateurs, partenaires : Commission de l'UA, OIM, membres du Forum des partenaires de l'IGAD (Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, France, Grèce, Irlande, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Banque mondiale, Commission européenne et PNUD), et d'autres partenaires, notamment :

- pays de transit : Egypte, Libye, Niger, Tchad, Tunisie et Yémen ;
- autres communautés économiques régionales (CER), telles que la CEDEAO, la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), la SADC, la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté des Etats sahélo-sahariens (CEN-SAD) ;
- ONG, organismes des Nations Unies et organisations intergouvernementales, ponctuellement (en fonction des thèmes des consultations).

Secrétariat : Secrétariat de l'IGAD, en collaboration avec la Commission de l'UA et l'OIM.

Principaux domaines de discussion	Priorités actuelles
<p>Le PCR-IGAD vise à faciliter le dialogue et la coopération régionale entre les Etats membres de l'IGAD dans le domaine de la gestion des migrations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en favorisant une meilleure compréhension de la migration et une plus grande cohérence des politiques en la matière ; • en renforçant les capacités institutionnelles et techniques régionales en vue de mettre en œuvre le Cadre stratégique pour la migration en Afrique ; et • en resserrant la coopération interétatique et intrarégionale en matière de gestion des migrations entre les pays d'origine, de transit et de destination. <p>Des spécialistes ont recensé 14 domaines prioritaires qui relèveront de la responsabilité du PCR-IGAD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • migration et développement ; • migration de main-d'œuvre ; • intégration sociale des migrants ; • protection des droits des migrants ; • trafic illicite et traite des personnes ; • données et recherches sur la migration ; • migration et santé ; • migration et commerce ; • migration et environnement ; • migration et sécurité ; • retour volontaire des migrants ; • flux migratoires composites et protection des réfugiés ; • mouvements des communautés pastorales ; et • exode des cerveaux et recrutement non éthique. 	<p>Outre l'établissement de mécanismes permettant un dialogue et une coopération suivis entre les Etats membres de l'IGAD sur la migration et les questions connexes, les domaines prioritaires recensés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la coopération technique et le renforcement des capacités ; • la collecte, la diffusion et le partage d'informations ; • le renforcement du dialogue et de la coopération entre les Etats membres de l'IGAD et les pays d'autres régions ; et • la formulation et l'harmonisation à l'échelon national et au niveau de l'IGAD de la législation, des politiques et des pratiques dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> - gestion de la migration légale/de main-d'œuvre ; - migration irrégulière, traite des personnes et trafic illicite ; - gestion des frontières ; et - questions liées à la migration et au développement.

Région : Asia and Oceania / Asie et Océanie / Asia y Oceanía

PCR : *Colombo Process (Ministerial Consultation on Overseas Employment and Contractual Labour for Countries of Origin in Asia) / Processus de Colombo (Consultation ministérielle sur l'emploi outremer et la main-d'œuvre contractuelle pour les pays d'origine en Asie) / Proceso de Colombo (Consultas ministeriales sobre empleo en ultramar y mano de obra para trabajos por contrata para países de origen en Asia)* (2003)

Gouvernements : Afghanistan, Bangladesh, Chine, Inde, Indonésie, Népal, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam (Total : 11)

Présidence actuelle : Bangladesh

Observateurs, partenaires : Aucun observateur n'a participé aux consultations ministérielles de 2003. En 2004, le seul observateur était l'Afghanistan (qui a ensuite rejoint officiellement le groupe en 2005).

En 2005, les pays suivants ont été invités en qualité d'observateurs : Arabie saoudite, Bahreïn, Emirats arabes unis, Italie, Koweït, Malaisie, Qatar et République de Corée.

Plusieurs organisations ont également été invitées en tant qu'observateurs : Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) ; Banque asiatique de développement (BASD) ; Banque mondiale ; BIT ; Commission européenne ; Conseil de coopération du Golfe (CCG) ; Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) ; et Ministère britannique du développement international (DFID).

Secrétariat : L'OIM apporte un soutien technique au processus depuis son lancement en 2003 et lui sert de secrétariat. www.colomboprocess.org

Principaux domaines de discussion	Priorités actuelles
<p>Le Processus de Colombo se concentre sur trois thèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Protection des travailleurs contractuels temporaires d'outre-mer et fourniture de services à ces travailleurs : en particulier protection de ces travailleurs contre les pratiques abusives de recrutement et d'emploi et fourniture de services appropriés d'information et d'orientation avant le départ, et de protection sociale. • Optimisation des avantages d'une mobilité organisée de la main-d'œuvre : développement de nouveaux marchés de l'emploi outre-mer, augmentation des rapatriements de fonds par des voies formelles et renforcement des effets des fonds rapatriés sur le développement. • Renforcement des capacités, collecte de données et coopération entre Etats : renforcement des capacités institutionnelles et échange d'informations afin de relever les défis posés par la mobilité de la main-d'œuvre ; resserrement de la coopération avec les pays de destination dans le domaine de la protection des travailleurs contractuels temporaires d'outre-mer et de l'accès aux marchés du travail ; et renforcement de la coopération entre les pays d'origine. 	<p>Le Processus de Colombo a tenu des consultations ministérielles en 2003, 2004, 2005 et 2011.</p> <p>Celles de Bali, en 2005, ont donné lieu à des recommandations d'action liées à la protection sociale des travailleurs d'outre-mer et aux services d'appui. D'autres recommandations ont été formulées en vue d'optimiser les avantages que procurent l'organisation de l'emploi outre-mer et la coopération en matière de gestion de la mobilité de la main-d'œuvre entre les pays d'origine et de destination. En écho à ces recommandations et grâce au financement du programme AENEAS de la Commission européenne, le Processus de Colombo a entrepris diverses activités : collaboration avec des gouvernements et des institutions privées, afin de renforcer les capacités nationales et d'établir des liens entre les pays en vue de faciliter la mobilité légale de la main-d'œuvre ; information des travailleurs contractuels temporaires d'outre-mer potentiels sur les possibilités et procédures d'emploi légales et sur les risques liés à la mobilité irrégulière de sorte que ces travailleurs prennent leur décision en connaissance de cause ; et encouragement des actions de coopération régionale parmi les principaux pays asiatiques sources de main-d'œuvre et avec les principaux pays de destination, afin de promouvoir les voies et possibilités légales de mobilité de la main-d'œuvre et de réduire ainsi les mouvements irréguliers.</p> <p>Les consultations ministérielles du quatrième Processus de Colombo se sont tenues à Dhaka (Bangladesh), du 19 au 21 avril 2011, sur le thème « Migration dans la dignité ». La réunion a abouti à l'adoption de la Déclaration de Dhaka et des modalités de fonctionnement du processus de Colombo. Une étude de l'OIM sur les bonnes pratiques, les défis et les possibilités envisageables en matière de migration de main-d'œuvre en provenance des pays du processus de Colombo a également été examinée et approuvée lors de la réunion ministérielle.</p>

PCR : *Abu Dhabi Dialogue (Ministerial Consultations on Overseas Employment and Contractual Labour for Countries of Origin and Destination in Asia) / Dialogue d'Abou Dhabi (Consultation ministérielle sur l'emploi outremer et la main-d'œuvre contractuelle intéressant les pays d'origine et de destination en Asie) / Diálogo de Abu Dhabi (Consultas ministeriales sobre empleo en ultramar y mano de obra para trabajos por contrata para países de origen y destino en Asia)* (2008)

Gouvernements : 11 pays du Processus de Colombo (Afghanistan, Bangladesh, Chine, Inde, Indonésie, Népal, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam)

9 pays de destination asiatiques (Arabie saoudite, Bahreïn, Emirats arabes unis, Koweït, Malaisie, Oman, Qatar, Singapour et Yémen) (Total : 20)

Observateurs, partenaires : Allemagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Japon, Maurice, Pologne, République de Corée et Commission européenne

Secrétariat : Secrétariat commun assuré par le Bureau exécutif du Conseil des ministres du travail des pays membres du Conseil de coopération du Golfe et l'OIM.

L'OIM apporte son soutien technique et son expertise.

www.colomboprocess.org/index.php?option=com_content&view=article&id=46&Itemid=29

Principaux domaines de discussion	Priorités actuelles
<p>Le produit concret du Dialogue d'Abou Dhabi est la Déclaration d'Abou Dhabi, qui définit une nouvelle approche de collaboration, orientée vers l'avenir et vers l'action, afin de mieux répondre aux questions posées par la mobilité de la main-d'œuvre contractuelle temporaire et d'optimiser les avantages de cette mobilité pour le développement des pays d'origine et de destination ainsi que pour les travailleurs eux-mêmes.</p> <p>Les Etats participants ont recensé les quatre partenariats clés ci-après, par le truchement desquels ils souhaitent encourager le partage d'informations, le renforcement des capacités, la coopération technique et la coopération entre Etats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • amélioration des connaissances dans les domaines suivants : tendances du marché du travail ; profils de qualifications ; situation des travailleurs contractuels temporaires ; et politiques de rapatriement de fonds et flux concernés, et interactions avec le développement de la région ; • renforcement des capacités requises pour faire concorder l'offre et la demande de main-d'œuvre ; • prévention des pratiques illégales de recrutement et promotion de l'adoption de mesures sociales qui concourent au bien-être des travailleurs contractuels et préviennent l'exploitation au départ et à l'arrivée ; et • élaboration d'un cadre de travail en vue d'adopter une approche globale de la gestion de la mobilité de la main-d'œuvre contractuelle temporaire, d'un bout à l'autre du processus, dans l'intérêt mutuel des pays d'origine et de destination. 	<p>Les priorités du Dialogue d'Abou Dhabi sont notamment les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • définir les rôles et responsabilités de l'ensemble des acteurs (publics et privés) à chaque stade du cycle du travail contractuel (recrutement, préparation à l'émigration, et retour et réintégration), afin de garantir une mobilité de la main d'œuvre sûre, protégée et fructueuse ; • élaborer des activités concrètes (« résultats tangibles » et plan d'action connexe) afin de mettre en œuvre ces partenariats ; • définir un cadre multilatéral régional sur la mobilité de la main-d'œuvre contractuelle temporaire. <p>La prochaine conférence ministérielle se tiendra du 17 au 19 avril 2012 à Manille (Philippines).</p>

PCR : *APC (Inter-Governmental Asia-Pacific Consultations on Refugees, Displaced Persons and Migrants) / APC (Consultations intergouvernementales Asie-Pacifique sur les réfugiés, les personnes déplacées et les migrants) / APC (Consultas intergubernamentales de Asia y el Pacífico sobre refugiados, desplazados y migrantes)* (1996)

Gouvernements : Afghanistan, Australie, Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, Fidji, Hong Kong (RAS)*, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Japon, Kiribati, Macao (RAS)*, Malaisie, Micronésie, Mongolie, Myanmar, Nauru, Népal, Nouvelle-Calédonie (France), Nouvelle-Zélande (jusqu'en 2003), Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, Samoa, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Timor-Leste, Vanuatu et Viet Nam (Total : 32 + Hong Kong [RAS] et Macao [RAS])

*Région administrative spéciale de Chine

Présidence actuelle : Samoa

Observateurs, partenaires : OIM, HCR, Secrétariat de la Conférence des directeurs des services d'immigration du Pacifique (PIDC)

(Le Projet interorganisations des Nations Unies sur la traite des êtres humains dans la sous-région du Grand Mékong a participé à la huitième session plénière de l'APC en 2003, avec l'accord de cette assemblée plénière.)

Secrétariat : Le secrétariat permanent créé en janvier 2007 apporte un soutien opérationnel et administratif au coordonnateur nommé par le Président.

Principaux domaines de discussion	Priorités actuelles
L'APC a été créée en 1996 pour offrir un espace permettant de débattre de questions liées aux mouvements de populations, notamment les réfugiés, les personnes déplacées ou victimes de la traite et les migrants. Son objectif est d'encourager le dialogue et d'étudier les possibilités de renforcer la coopération régionale.	Parmi les récentes activités menées par l'APC, on peut citer : <ul style="list-style-type: none"> • un atelier sous-régional sur l'application de la législation relative aux réfugiés dans la région Pacifique (20 et 21 novembre 2008) ; • un atelier régional sur la détermination du statut de réfugié (10 mars 2009). • Aucune autre activité n'est planifiée pour le moment.

Others : Like-minded States (IGC); Thematically-organized (Bali Process) /
 Autres : Etats de même sensibilité (IGC); classement thématique (Processus de Bali) /
 Otros: Estados afines (IGC); organizado por temas (Proceso de Bali)

PCR : *Bali Process (Bali Process on People Smuggling, Trafficking in Persons and Related Transnational Crime) / Processus de Bali (Processus de Bali sur le trafic de migrants, la traite des êtres humains et la criminalité internationale qui s’y rapporte) / Proceso de Bali (Conferencia sobre el contrabando y la trata de personas y el crimen transnacional conexo)* (2002)

Gouvernements : Afghanistan, Australie, Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, Etats-Unis d’Amérique, Fidji, France (Nouvelle-Calédonie), Hong Kong (RAS)*, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran, Iraq, Japon, Jordanie, Kiribati, Macao (RAS)*, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Nauru, Népal, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, République démocratique populaire lao, Samoa, Singapour, Sri Lanka, Syrie, Thaïlande, Timor-Leste, Tonga, Turquie, Vanuatu, Viet Nam (Total : 41 + Hong Kong [RAS] et Macao [RAS])

*Région administrative spéciale de Chine

Coprésidences : Australie et Indonésie

Coordonnateurs thématiques :

- Questions de politique générale et cadres juridiques : Nouvelle-Zélande
- Questions de politique générale et application des lois : Thaïlande

L’OIM et le HCR ont le statut de participant.

Observateurs, partenaires : Afrique du Sud, Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, Italie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Royaume-Uni, Suède et Suisse ; Banque mondiale ; BASD ; BIT ; CIDPM ; Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ; Commission européenne ; Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) ; INTERPOL ; ONUDC ; PNUD ; Secrétariat de l’APC ; et Secrétariat des CIG

Secrétariat : Le suivi et la mise en œuvre des activités et initiatives connexes du Processus sont guidés par un groupe de pilotage composé des Gouvernements australien, indonésien, néo-zélandais et thaïlandais ainsi que de l’OIM et du HCR. www.baliprocess.net

Main areas of discussion	Current priorities
<p>L’objectif principal du Processus de Bali est d’encourager et de faciliter la coopération régionale dans la lutte contre le trafic de migrants, la traite des être humains et la criminalité transnationale qui s’y rapporte, notamment à travers les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • améliorer l’efficacité du partage d’informations et de renseignements – mesure préconisée par les ministres des pays membres lors des deux conférences ministérielles initiales et réaffirmée lors des troisième et quatrième conférences, tenues respectivement en avril 2009 et en mars 2011 ; • resserrer la coopération entre les organismes régionaux d’application des lois, afin de décourager et de combattre les réseaux de trafic illicite et de traite des personnes ; • renforcer la coopération en matière de contrôle aux frontières et de visas, afin de détecter et de prévenir les mouvements illégaux ; • sensibiliser davantage le public afin de décourager ce type d’activités et de mettre en garde les victimes potentielles ; • améliorer l’efficacité des retours pour décourager le trafic illicite et la traite des personnes ; • coopérer en matière de vérification de l’identité et de la nationalité des migrants en situation irrégulière et des victimes de la traite ; • adopter une législation nationale criminalisant le trafic illicite et la traite des personnes ; • fournir une protection et une assistance appropriées aux victimes de la traite, en particulier les femmes et les enfants ; • se concentrer davantage sur les causes profondes de la migration illégale ; • aider les pays à adopter les meilleures pratiques de la gestion des demandes d’asile, conformément aux principes de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés ; et • travailler à la mise en œuvre d’un cadre de coopération régionale non contraignant et ouvert devant permettre aux parties intéressées de coopérer plus efficacement en vue de réduire les flux de migration irrégulière dans toute la région. 	<p>Les priorités thématiques actuelles demeurent le renforcement de la coopération régionale en matière d’application des politiques et des lois, afin de lutter contre le trafic illicite et la traite sous toutes leurs formes, notamment les expéditions maritimes qui mettent en très grand danger la vie des victimes.</p> <p>Lors de la toute dernière conférence ministérielle, en 2011, les ministres ont approuvé un cadre de coopération régionale permettant d’instaurer des dispositifs bilatéraux et sous-régionaux de lutte contre la migration irrégulière. Ce cadre précise que l’application des mesures de contrôle aux frontières est importante, mais qu’elle n’est pas suffisante, et qu’il convient de prendre en compte les aspects de la lutte contre la migration irrégulière qui touchent à la protection et à l’asile.</p> <p>La priorité du groupe de travail ad hoc est de rendre le cadre de coopération régionale opérationnel au niveau sous-régional, notamment par la création d’un bureau d’appui régional devant être basé à Bangkok (Thaïlande).</p>

PCR : *IGC (Inter-Governmental Consultations on Migration, Asylum and Refugees) / IGC (Consultations intergouvernementales sur les politiques concernant l'asile, les réfugiés et la migration) / IGC (Consultas Intergubernamentales sobre Asilo, Refugiados y Políticas de Migración)* (1985)

Gouvernements : Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Irlande, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse (Total : 17)

Présidence actuelle : Allemagne

Observateurs, partenaires : OIM, HCR et Commission européenne

Secrétariat : Secrétariat des CIG. www.igc.ch

Main areas of discussion	Current priorities
<p>De 1985 à 1992, les discussions des CIG ont été axées sur l'asile, puis à partir de 1992, l'attention s'est portée sur l'application des mesures relatives, entre autres, au retour, au trafic illicite et aux technologies.</p> <p>En 2001, les CIG ont tenu leur première réunion sur l'immigration et se sont depuis également intéressées à certains aspects spécifiques de l'immigration et de l'intégration : sécurité et migration, migration légale et illégale, migration de main-d'œuvre, et migration circulaire.</p> <p>Chaque présidence définit un thème pour la durée de son mandat d'un an et organise un atelier spécial sur ce sujet ; pour 2006/2007, l'Irlande a choisi le thème de la conception de systèmes d'immigration efficaces, ce qui témoigne de l'intérêt croissant que prêtent les Etats des CIG aux questions d'immigration et d'intégration. Le thème de la Suède pour sa présidence (2007/2008) était la migration circulaire. Celui retenu par la présidence suisse (2008/2009) était : « Migration de main-d'œuvre qualifiée : possibilités de coopération nationale et internationale ». Les Etats-Unis (2010/2011) ont, quant à eux, choisi de s'intéresser aux interventions en cas de crises ayant des conséquences sur la migration. Pour 2011/2012, la présidence allemande a pris pour thème « Les motifs de migration ».</p>	<p>Depuis 2005, à la suite d'un examen stratégique, les CIG portent sur trois grandes questions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • asile/réfugiés ; • admission, contrôle et application de la législation ; et • immigration et intégration. <p>Les Etats membres des CIG mettent de plus en plus l'accent sur l'immigration et l'intégration en raison de la réduction du nombre de demandes d'asile et de l'importance croissante de ces sujets.</p> <p>Les CIG disposent actuellement de groupes de travail permanents dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • asile/réfugiés ; • immigration ; • intégration ; et • admission, contrôle et application de la législation. <p>Des groupes de travail transversaux s'occupent des sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • technologies ; et • informations sur les pays d'origine. <p>Un autre groupe de travail transversal sur les données se réunit ponctuellement, en fonction des besoins.</p>

N.B. Les informations ont été compilées et actualisées avec l'aide des secrétariats des PCR (pour ceux qui en sont dotés) ou du personnel de l'OIM chargé d'appuyer ces processus. De par sa nature, cet aperçu général ne se veut pas exhaustif. Cependant, il pourrait être complété et précisé par des apports supplémentaires et un examen plus approfondi. Les commentaires et les suggestions sont les bienvenus et doivent être adressés à Tim Howe, à l'OIM (par courriel à l'adresse thowe@iom.int, ou par télécopie au +41 22 717 9487), en vue de leur intégration dans des versions ultérieures.

¹ Deux des PCR décrits ne sont pas organisés selon des critères géographiques et ont été placés à la fin du tableau. Il existe d'autres groupes régionaux sur la migration non mentionnés ici. On citera notamment : le Processus groupé, le forum régional MARRI (Initiative régionale sur la migration, l'asile et les réfugiés), la Commission centraméricaine des directeurs de la migration (OCAM), la Conférence des directeurs des services d'immigration du Pacifique (PIDC) et les consultations conjointes sur les migrations. Ce tableau est basé sur celui élaboré par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et la Commission mondiale sur les migrations internationales (CMMI) dans le cadre d'un atelier conjoint consacré aux processus consultatifs régionaux sur la migration, organisé à Genève les 14 et 15 avril 2005. Il a été mis à jour par l'OIM pour le Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD) de Bruxelles qui s'est déroulé du 9 au 11 juillet 2007, pour le FMMD de Manille qui s'est tenu du 27 au 30 octobre 2008, et pour la session du Comité permanent des programmes et des finances de l'OIM des 11 et 12 mai 2009, à la suite de la décision des Etats Membres de l'OIM d'examiner le rôle d'appui de l'Organisation à l'égard des PCR lors de cette session.

